Prendre au sérieux la société de la connaissance

Madeleine Akrich, Remi Barre, Emeline Bentz, François Bontems, Marie Delannoy, Francine Evrard, Bénédicte Goussault, Lucile Grasset, Pierre Benoit Joly, Lionel Larqué, et al.

▶ **To cite this version:**

Madeleine Akrich, Remi Barre, Emeline Bentz, François Bontems, Marie Delannoy, et al.. Prendre au sérieux la société de la connaissance : Livre blanc. 2017, 43 p. hal-01607413

HAL Id: hal-01607413
https://hal.science/hal-01607413

Submitted on 20 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

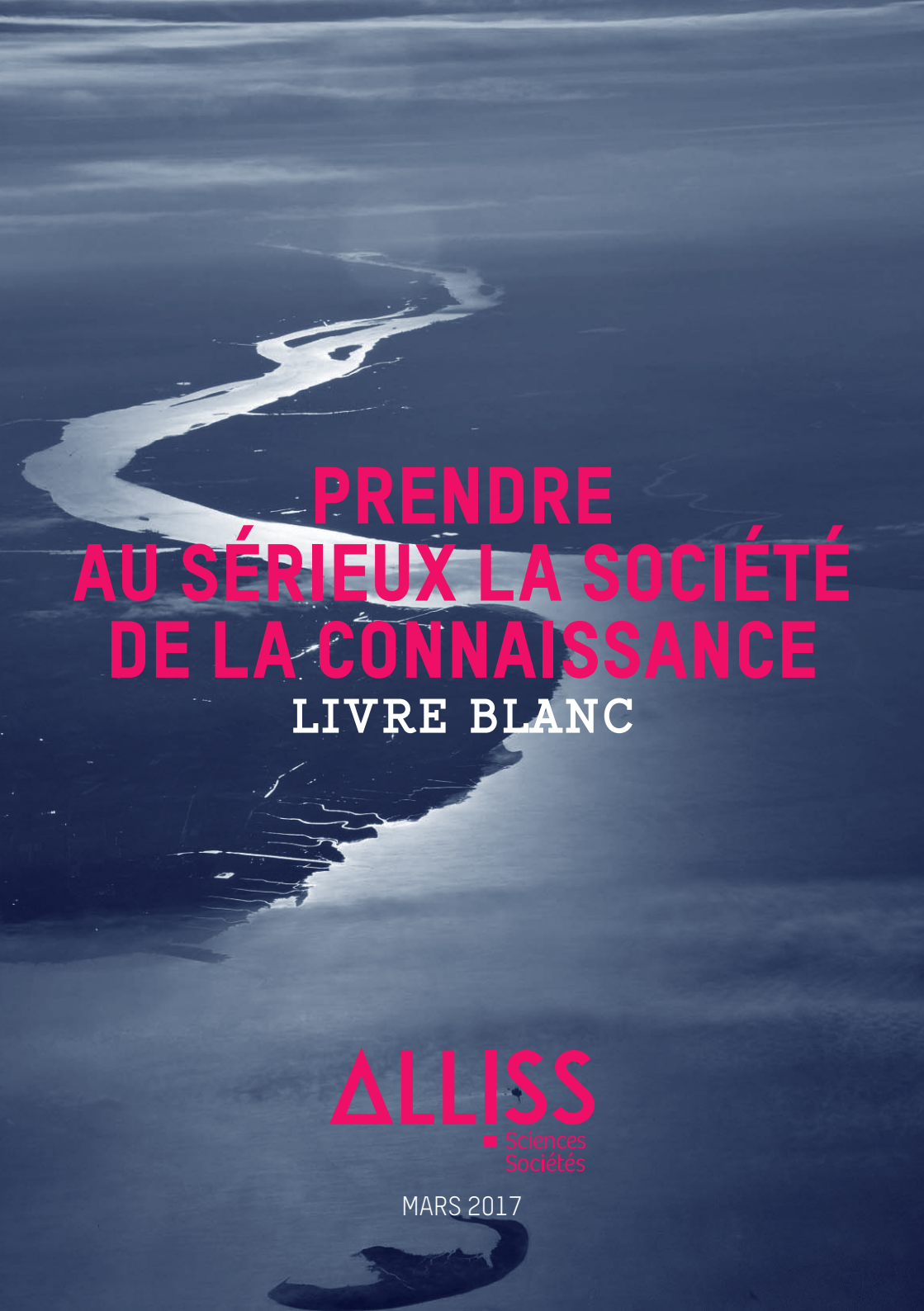

PRENDRE AU SÉRIEUX LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

LIVRE BLANC

ALLISS
Sciences Sociétés

MARS 2017

PRENDRE AU SÉRIEUX LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

LIVRE BLANC

ALLISS
Sciences Sociétés

MARS 2017

SOMMAIRE

GLOSSAIRE
5

PRÉAMBULE
9

UNE INTRODUCTION PAR 10 CAS EXEMPLAIRES
13

NOS VALEURS ET NOS PERSPECTIVES
37

DIAGNOSTIC
49

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS
65

EN GUISE DE CONCLUSION
76

GLOSSAIRE

CAPACITATION

Développement des compétences ou des capacités. Le néologisme correspond au terme anglais *empowerment*. La référence aux capacités fait référence à la notion de *capabilities* d'Amartya Sen.

CONNAISSANCE/SAVOIR

Alors que l'anglais utilise indistinctement le terme knowledge, le français fait la nuance entre connaissance, qui se réfère à un domaine précis extérieur au sujet et savoir, qui se réfère à des aptitudes qui s'acquièrent par l'expérience et se transmettent de manière informelle. On oppose souvent les connaissances scientifiques, qui correspondent à des critères épistémologiques précis (reproductibilité, falsifiabilité, ...) et les savoirs tacites (savoir-faire, savoir-être,...) mais dans la perspective de ce livre blanc les différentes formes de connaissances/savoirs sont complémentaires.

INNOVATION ÉLARGIE

L'innovation, littéralement introduction de la nouveauté, est généralement définie comme une invention qui a trouvé ses utilisateurs. Dans l'usage courant, innovation est associée à la compétitivité économique, au marché, au brevet,... Néanmoins, depuis une dizaine d'années, on observe un élargissement de l'innovation dans ses processus (innovation distribuée, ascendante, interactive,...) et dans ses objectifs (innovation sociale, durable, responsable, frugale,...). C'est ce qui permet de parler d'innovation élargie.

RECHERCHE

Comme domaine d'activité, la recherche désigne le secteur dédié à la production de connaissances scientifiques ou techniques nouvelles. Les chercheurs professionnels –aussi appelés les scientifiques- font des recherches confinées, en laboratoire, ou des recherches de plein air, dans les contextes d'action. La recherche n'est pas le monopole de ces derniers, d'une part parce que l'acception recherche est plus large et d'autre part parce que de nombreux non professionnels y contribuent activement : recherches participatives ou collaboratives, activités Do it Yourself ou Do it Together,...

SOCIÉTÉ CIVILE

Le Livre Blanc de la gouvernance de l'Union européenne définit la société civile comme un ensemble d'organisations comprenant : les organisations syndicales et patronales, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des Églises et communautés religieuses. On distingue parfois la société civile en général, qui comprend l'ensemble des citoyens d'un espace politique (la commune, la région, la nation, l'Europe) et la société civile organisée, qui comprend l'ensemble des organisations censées les représenter.

TIERS ÉTAT DE LA RECHERCHE

Voir p. 39

PRÉAMBULE

Alliss est un collectif et une plate-forme de travail qui réunit des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la société civile, incluant des syndicats, des autorités administratives et des collectivités locales.

LE LIVRE BLANC D'ALLISS : POUR QUI ? COMMENT ?

Ce Livre Blanc est le fruit de quatre années de rencontres, de séminaires préparatoires, de colloques, d'auditions, de focus groups. Plus de 1.500 personnes y ont contribué depuis 2012. Il est représentatif de ce que l'on nomme « la société de la connaissance par le bas ». Il se justifie d'autant plus que la confiance de tous nos interlocuteurs dans l'apport des démarches scientifiques comme de la formation supérieure dans la construction de notre futur commun est avérée.

Ce Livre Blanc est une contribution à l'analyse. Il propose des pistes d'amélioration des politiques publiques. Il vise à définir l'horizon d'actions pour les acteurs concernés : le législateur, l'exécutif, les acteurs de la société civile, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et les collectivités.

LE LIVRE BLANC D'ALLISS : POURQUOI ?

Dans les politiques publiques autant que dans les imaginaires collectifs, les relations sciences-sociétés sont généralement réduites à deux dimensions : la dimension éducative et la dimension innovation. Celle-ci est souvent réduite à l'entreprise et au marché. Cette vision étroite est fortement ancrée dans nos sociétés contemporaines car elle est inscrite dans les définitions, dans les statistiques et dans les instruments d'action publique. Par exemple, les nombreux classements des pays concernant les capacités d'innovation sont basés sur des définitions qui datent et qui excluent les innovations non marchandes. Une grande partie de ce qui existe et qui nous semble prometteur est actuellement invisible.

Ces politiques et ces imaginaires collectifs sont en décalage avec le monde qui vient car ils sont les héritiers de deux grandes coupures. La première coupure est épistémologique. Seule la recherche scientifique serait productrice de connaissance, ce qui conduit à disqualifier notamment les savoirs d'action et les savoirs d'expérience. La seconde coupure est politique et économique. La dualité Etat/marché qui structure le débat public conduit à marginaliser et à rendre invisibles les formes associatives, mutualistes et coopératives. Or, dans une authentique société de la connaissance, les lieux de production des savoirs sont démultipliés, et les citoyens, suivant en cela l'injonction de Kant, osent savoir (Aude sapere !).

Les grands défis sociétaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés requièrent des approches interdisciplinaires. Connaître et reconnaître la diversité des formes de connaissance constitue un enjeu épistémologique essentiel. Il est vain d'opposer à ces formes de connaissance une connaissance pure qui permettrait à elle seule de dire le vrai et de donner les clés pour l'action. Cela ne signifie aucunement que la connaissance scientifique soit banalisée, ni que la référence à la démarche scientifique, à l'exigence de rigueur et au doute systématique, soit vide de sens. Connaître et reconnaître la diversité des formes de savoir, faciliter les échanges hors des cercles des spécialistes, croiser les cultures, constituent également un enjeu politique essentiel. C'est le cloisonnement et l'enfermement dans des bulles qui génère la post-vérité.

PERSPECTIVES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Le Livre Blanc d'ALLISS est le reflet d'initiatives lancées, ces trois dernières décennies, au sein de pays européens comme par les institutions européennes. En outre, à l'occasion du colloque-forum que nous avons organisé du 7 au 9 janvier 2015, nous avons constaté que le cadre universel offert par les Objectifs du Développement Durable mobilisait de très nombreux partenaires de la recherche et des universités issus des sociétés civiles de tous les continents.

Ces convergences aux différentes échelles géographiques augurent probablement d'un renouveau des formes de coopération et de solidarité entre les sociétés, les défis auxquels nous sommes confrontés n'ayant souvent pas de frontières. Toutefois, nous proposons de considérer ce Livre Blanc comme une première étape, les perspectives européennes et internationales devant relever d'initiatives ultérieures prises par les acteurs concernés.

UNE INTRODUCTION PAR 10 CAS EXEMPLAIRES

Réimaginer les relations sciences-sociétés constitue un enjeu essentiel dont on saisit toute la difficulté. A vrai dire, ce serait probablement hors de portée si nous n'avions pas la chance de pouvoir observer des initiatives dans lesquelles les acteurs explorent, expérimentent, et construisent le monde de demain. Malheureusement, les cadres conceptuels et institutionnels ne permettent pas véritablement d'identifier ces initiatives et d'en dégager la signification. Bien sûr, ça et là, on célèbre des cas considérés comme exemplaires. Mais on ne dépasse pas le stade de la curiosité. On a de la peine à saisir leurs enjeux transformationnels au-delà du cercle des acteurs directement impliqués. L'ambition de ce chapitre est de pallier ce manque.

DIX CAS POUR PENSER LES INTERACTIONS SCIENCES SOCIÉTÉS

Afin de bien saisir l'importance de ces enjeux, nous proposons de penser par des cas. Compte tenu de l'invisibilité de ces activités, la seule façon d'étayer nos affirmations est en effet de nous référer à des initiatives que nous considérons comme exemplaires. Parmi les très nombreux cas identifiés, nous en avons sélectionné dix. Dix cas dont la diversité et la richesse permettent de saisir le potentiel inexploité des interactions entre sciences, recherches et sociétés. Dix cas qui conduisent à réexaminer les valeurs publiques de la science, bien au-delà de la focalisation sur sa valeur marchande. Dix cas qui nous aident à construire la société de la connaissance dans le monde.

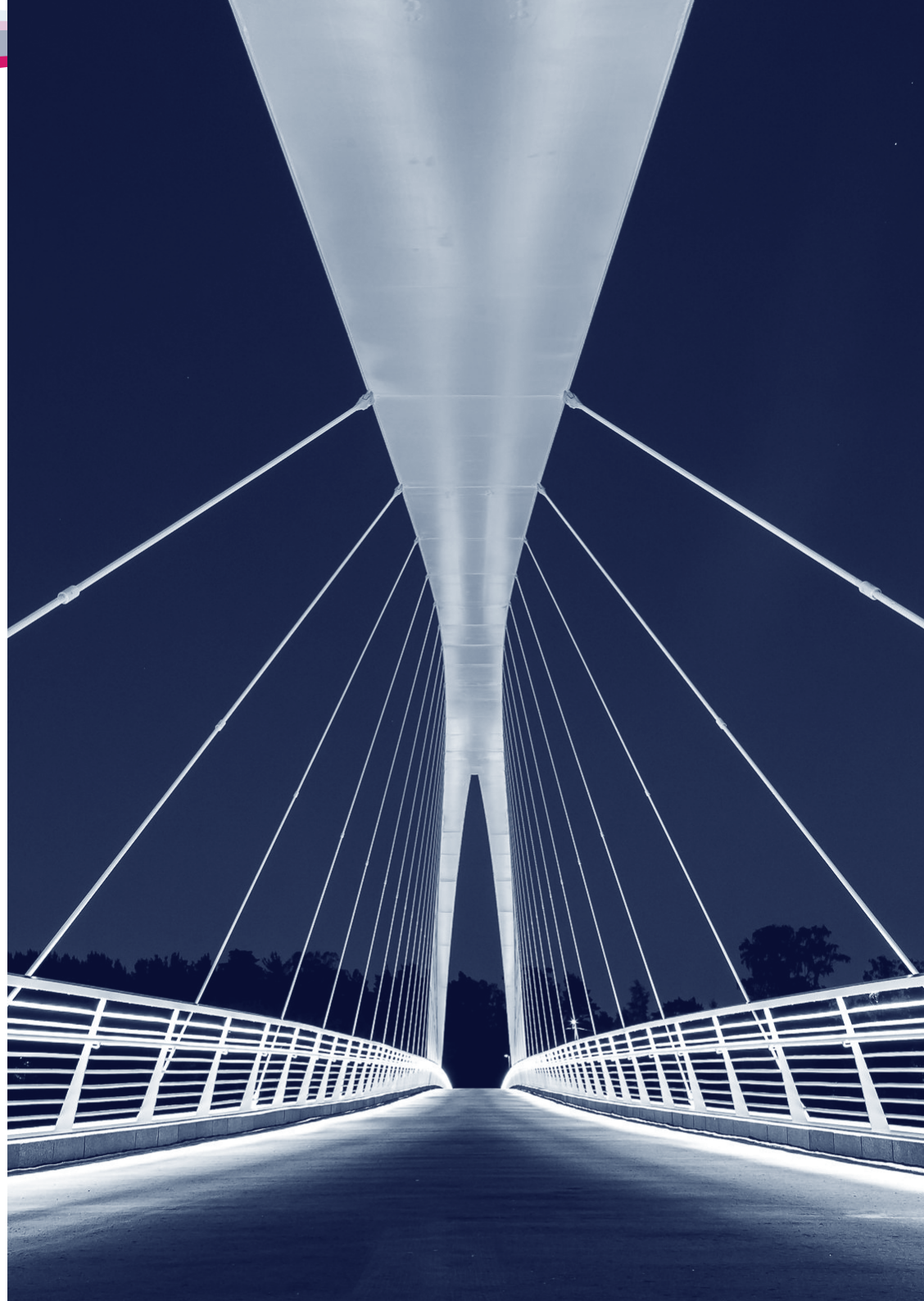

DES GROUPES CONCERNÉS COPRODUCTEURS DE CONNAISSANCES

Lorsque l'on évoque la place des associations dans la recherche, on songe immédiatement aux associations de patients (Cas n°1). L'intervention des associations de patients dans la recherche fait en effet partie du paysage institutionnel. On oublie qu'il n'en a pas toujours été ainsi. On oublie aussi que, derrière les grandes associations connues du grand public pour leurs vastes collectes de fonds et pour leurs évènements très médiatiques, la dynamique de mobilisation est faite de centaines d'associations constituées autour d'autant de maladies qui sont parfois fédérées en alliances (comme par exemple EURORDIS, l'alliance des maladies rares en Europe). Dans leur grande diversité, les interactions entre associations de malades et recherche sont sinon un modèle, du moins une source d'inspiration essentielle pour ALLISS. Leur installation durable dans le paysage institutionnel tient à au moins deux processus essentiels.

D'abord, on constate un apprentissage mutuel de la relation entre associations et recherche. Il n'est, en effet, pas exagéré de dire que ce qu'ont appris les associations mais aussi les chercheurs est constitutif de leurs identités. Pour les associations, une montée en compétences pour la collecte de données et pour l'interaction avec les chercheurs professionnels ; pour les chercheurs concernés, une ouverture à l'altérité, l'apprentissage du dialogue et de la mise en relation des activités de laboratoire et des problèmes à résoudre.

Ensuite, il existe une institutionnalisation de la relation qui passe par la création d'agences spécialisées qui financent des recherches partenariales (comme par exemple l'ANRS), des espaces d'interaction comme le Groupe de Réflexion avec les Associations de Malades (GRAM) de l'Inserm, ou encore une reconnaissance de la participation des associations dans la recherche dans le cadre de la loi sur la démocratie sanitaire de 2002. Ces deux éléments constitutifs, apprentissage mutuel et institutionnalisation, pourraient concerner différents domaines, bien au-delà du secteur de la santé.

→

CAS 1

LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS, ACTEURS DE LA RECHERCHE BIOMÉDICALE

Le rôle des associations dans la recherche sur le Sida constitue l'exemple emblématique par excellence. L'expérience des années Sida a rendu légitime la parole du malade et permis que l'on intègre dans l'évaluation des stratégies de recherche la question des bénéfices et des contraintes pour les patients. Elle a également débouché sur une forme d'institutionnalisation du rôle des associations sous la forme d'une participation à diverses instances dans les principaux organismes concernés : l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé), l'Agence Nationale de Recherche sur le Sida, le ministère de la santé, l'HAS (Haute Autorité de la Santé). Cela préfigurait le rôle conféré aux associations de patients dans la loi de 2002 sur la démocratie sanitaire.

Depuis lors, les associations sont sollicitées de multiples manières et par diverses instances pour participer, aux côtés des acteurs habituels, à la définition des orientations de recherche.

On reconnaît aux associations de patients trois rôles principaux : la diffusion des connaissances en direction du public et des médecins, la participation à la définition des actions de recherche, la collaboration dans des actions de recherche. Dans leurs interactions avec la recherche, les associations de patients visent un accès aux connaissances scientifiques ainsi qu'une reconnaissance de leurs problèmes. Pour les associations, l'enjeu est de faire prendre en compte la spécificité du point de vue des patients. Le point de vue des patients, c'est notamment la prise en compte de la souffrance, habituellement négligée par les chercheurs en biomédecine. C'est aussi la prise en compte des pratiques quotidiennes des patients atteints de maladies chroniques. Dans leur rapport à la recherche, leur crédibilité est mise à l'épreuve. Certaines d'entre elles, telle l'association AIDES, s'équipent pour produire des données de qualité et mettent en œuvre la démarche de *Community Based Research*, encore peu commune en France.

En 2003, l'Inserm créa le Gram (Groupe de Réflexion avec les associations de malades), une instance de réflexion et de proposition sur des orientations stratégiques et les actions à mener afin d'améliorer les interactions entre la recherche et la société civile. Même si l'expérience n'est pas aisément reproductible dans d'autres domaines, le Gram constitue un exemple très intéressant de plateforme partenariale.

CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE D'ACTEURS MARGINAUX

L'expérience longue des recherches sur les prisons, sur l'exclusion, sur la grande pauvreté et plus récemment sur les phénomènes de radicalisation, démontre les limites d'une position surplombante qui considère les acteurs concernés comme des objets de recherche. Elle vise à produire une connaissance objective, indépendamment des expériences subjectives et de l'implication des acteurs concernés. Ces limites sont à la fois épistémologiques et politiques, comme le montre ATD-Quart Monde qui propose une méthode originale dite de « croisement des savoirs » dont le principe est de produire la connaissance avec les sujets concernés (Cas n° 2). L'approche n'oppose pas savoirs académiques et savoirs d'expérience mais vise à tirer parti de leurs complémentarités –ce qui peut conduire à adopter une posture critique à l'encontre des approches académiques surplombantes. Comme dans le cas des associations de patients, la connaissance des causes est aussi un outil au service de la défense d'une cause. Logique de connaissance et logique de reconnaissance sont intimement mêlées. Avec l'intérêt actuel pour la recherche action participative, ce type d'expérience gagne en visibilité et suscite un fort intérêt des institutions de recherche, comme le montre le colloque co-organisé par le CNRS, le Cnam et ATD-Quart Monde sur les enjeux épistémologiques, sociaux et éthiques du croisement des savoirs.

CAS 2

ATD-QUART MONDE : CROISER LES SAVOIRS SUR LA MISÈRE ET SUR L'EXCLUSION

Lors de la Conférence de lancement du Livre Blanc le 14 novembre, Bruno Tardieu, Centre Joseph Wresinski de recherche et de mémoire, raconte : « Dans les années 1980, j'étais responsable d'une bibliothèque de rue à New York. Nous avons créé une banque de dessins avec le savoir des enfants. Une semaine, le sujet était « les animaux ». La petite Charlène dit : « Je vais le faire sur les rats parce qu'il y en a chez nous. » Elle dessine des gros rats bien joufflus. Sa grande sœur arrive et déchire le dessin en disant : « Chez nous, il n'y a pas de rats ! ». Dès 5 ans, Charlène sait que son savoir est problématique et qu'il ne faut pas dire les choses. Donc, le rapport au savoir, à la liberté de parole, à la liberté de penser des plus fragiles est quelque chose d'extrêmement délicat et précieux. Dans nombre d'enquêtes, les gens en situation de faiblesse sociale se demandent ce qu'il faut dire. Le Père Wresinski, fondateur d'ATD-Quart Monde, parlait d'une « parole assujettie ». Cette anecdote illustre les difficultés d'accès aux savoirs d'expérience des acteurs qui sont en situation d'exclusion. Elle permet de comprendre qu'il est problématique de produire des connaissances savantes sur la misère si celles-ci ne sont pas fondées sur l'expérience des sujets concernés. Il s'agit de reconnaître les savoirs d'expérience sans lesquels les autres types de savoirs (scientifique, d'action…) sont incomplets et donc à terme inefficaces, voire même générateurs d'effets contraires à ceux qui sont recherchés.

La démarche du croisement des savoirs d'ATD-Quart Monde vise à créer les conditions d'expression des savoirs d'expérience, dans un dialogue équilibré avec les savoirs scientifiques. Il s'agit d'aider les personnes concernées à consolider elles-mêmes leur savoir : relire leur expérience de vie en prenant du recul, la confronter à d'autres pour en tirer des enseignements généralisables, les soutenir dans la démarche de compréhension des autres acteurs, …

On peut tirer deux grands enseignements :

- sur le plan épistémologiques, la reconnaissance de l'existence des savoirs d'expérience est essentielle ; elle ne signifie ni une mise en équivalence avec les (ou une négation des) savoirs scientifiques, ni une négation de ceux-ci. Elle crée les conditions nécessaires pour une fécondation mutuelle ;

- sur un plan social, la reconnaissance des savoirs d'expérience est indissociable d'un processus de capacitation ; c'est une étape majeure dans ce processus qui conduit les acteurs individuels et collectifs à redevenir les auteurs de leur propre biographie.

LES AMATEURS ET LE SOUCI DES BIENS COMMUNS

Depuis plusieurs siècles, l'amateur est un contributeur essentiel à la production de connaissances dans le domaine des sciences naturalistes. Comme le rappelle l'étymologie, amateur n'est pas synonyme d'amateurisme ; l'amateur est celui qui aime, qui a un attachement, du goût pour quelque chose. Le rapport de l'amateur à la production de connaissances est mû par la curiosité et par la passion. Il s'appuie sur des compétences fines d'observation, de classement, d'enregistrement de données, etc. La contribution des amateurs à l'observation de la biodiversité est considérable ; elle se compte chaque année en milliers d'équivalents temps plein. L'accès aux outils de l'internet collaboratif permet d'amplifier ces activités, de renouveler et d'intensifier les interactions entre amateurs, de renforcer leur équipement via des outils accessibles sur les plateformes et des applications pour les téléphones mobiles. Les possibilités de 'crowd sourcing' constituent ainsi un vecteur de changement des activités des amateurs, de leurs interactions avec les associations qui les fédèrent et avec les équipes de recherche professionnelles. Le projet « 65 millions d'observateurs » financé par le Programme Investissement d'Avenir et coordonné par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) constitue une très belle expérimentation collective, au cœur de ces dynamiques.

Au-delà de l'amateur individuel, les dynamiques collectives qui sont à l'œuvre jouent un rôle essentiel. Elles sont portées par des organisations de la société civile, généralement constituées en association. Les deux exemples pris, la Ligue de Protection des Oiseaux et Tela Botanica, illustrent, à partir de parcours assez différents, le rôle de ces associations dans la constitution des communautés d'amateurs. Ces associations contribuent à la production de connaissances de trois façons. Il s'agit des équipements mis à disposition et de la construction de projets communs dont la palette s'est considérablement enrichie avec les plateformes numériques. Il s'agit aussi d'une identité collective, d'un projet associatif qui donne du sens à l'action. Dans ces deux cas, le projet associatif est motivé par le souci pour des biens communs, l'environnement et la biodiversité mais aussi, dans le cas de Tela Botanica, par la crainte de la perte d'un champ de connaissances. De telles associations peuvent se prévaloir d'une forte capacité de mobilisation pour la défense de ces biens communs et d'une capacité de production de connaissances fondée sur le bénévolat dont elles considèrent qu'il n'est pas assez reconnu dans le monde d'aujourd'hui.

Ces capacités reconnues positionnent les associations comme des interlocuteurs des pouvoirs publics à différentes échelles, même si elles restent attentives à leur autonomie. Les interactions avec la recherche sont essentielles : au quotidien compte tenu d'une forte contribution de chercheurs professionnels, sous des formes instituées (conseil scientifique, participation dans différentes instances scientifiques) mais aussi dans des projets partenariats.

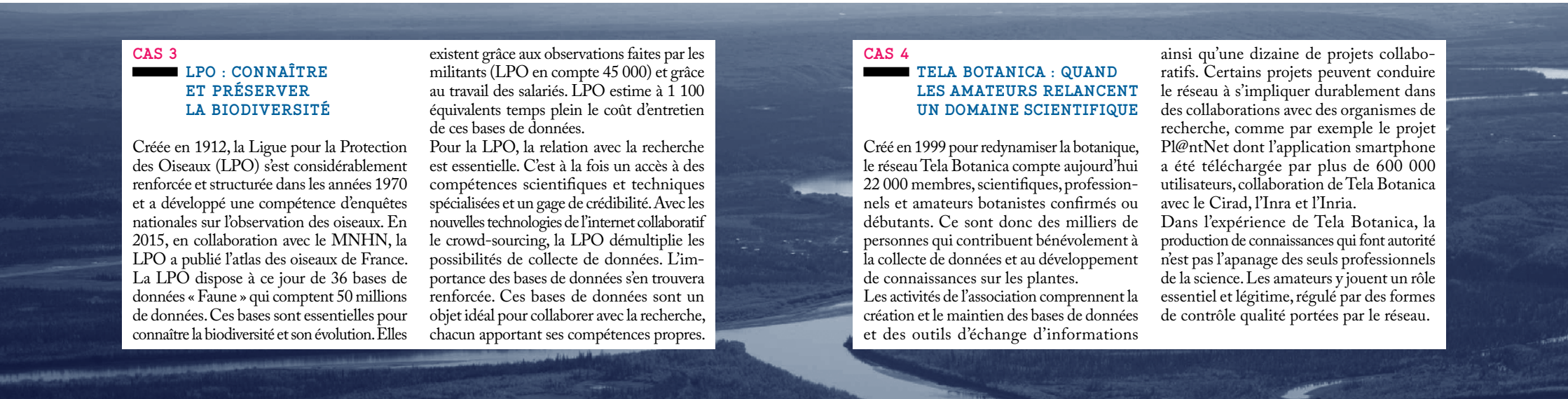

CAS 3

LPO : CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Créée en 1912, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) s'est considérablement renforcée et structurée dans les années 1970 et a développé une compétence d'enquêtes nationales sur l'observation des oiseaux. En 2015, en collaboration avec le MNHN, la LPO a publié l'atlas des oiseaux de France. La LPO dispose à ce jour de 36 bases de données « Faune » qui comptent 50 millions de données. Ces bases sont essentielles pour connaître la biodiversité et son évolution. Elles existent grâce aux observations faites par les militants (LPO en compte 45 000) et grâce au travail des salariés. LPO estime à 1 100 équivalents temps plein le coût d'entretien de ces bases de données.

Pour la LPO, la relation avec la recherche est essentielle. C'est à la fois un accès à des compétences scientifiques et techniques spécialisées et un gage de crédibilité. Avec les nouvelles technologies de l'internet collaboratif le crowd-sourcing, la LPO démultiplie les possibilités de collecte de données. L'importance des bases de données s'en trouvera renforcée. Ces bases de données sont un objet idéal pour collaborer avec la recherche, chacun apportant ses compétences propres.

CAS 4

TELA BOTANICA : QUAND LES AMATEURS RELANCENT UN DOMAINE SCIENTIFIQUE

Créé en 1999 pour redynamiser la botanique, le réseau Tela Botanica compte aujourd'hui 22 000 membres, scientifiques, professionnels et amateurs botanistes confirmés ou débutants. Ce sont donc des milliers de personnes qui contribuent bénévolement à la collecte de données et au développement de connaissances sur les plantes.

Les activités de l'association comprennent la création et le maintien des bases de données et des outils d'échange d'informations ainsi qu'une dizaine de projets collaboratifs. Certains projets peuvent conduire le réseau à s'impliquer durablement dans des collaborations avec des organismes de recherche, comme par exemple le projet Pl@ntNet dont l'application smartphone a été téléchargée par plus de 600 000 utilisateurs, collaboration de Tela Botanica avec le Cirad, l'Inra et l'Inria.

Dans l'expérience de Tela Botanica, la production de connaissances qui font autorité n'est pas l'apanage des seuls professionnels de la science. Les amateurs y jouent un rôle essentiel et légitime, régulé par des formes de contrôle qualité portées par le réseau.

→ LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES EN QUÊTE DE CONNAISSANCES POUR L'ACTION

Qu'il s'agisse des problèmes de transport, de santé, d'emploi, de sécurité, d'éducation, de biodiversité, d'aménagement, d'énergie, de gestion des risques,… les collectivités locales et territoriales sont des acteurs cruciaux. Leurs échelles d'action, au plus près des citoyens, leur donnent un accès direct au monde vécu et aux pratiques. La complexité des situations auxquels ces acteurs sont confrontés, l'urgence et la gravité des problèmes, l'incertitude et l'ambivalence des transformations en cours nécessitent un équipement et des compétences pour connaître et agir. Or, dans l'écosystème de la recherche et de l'enseignement supérieur, la relation entre ces acteurs et les centres de production de connaissances a été totalement oubliée. Les besoins en termes d'interactions entre recherche et société sont criants.

De nombreux cas pourraient illustrer les initiatives prises par les collectivités locales et territoriales pour développer de nouvelles compétences en s'appuyant sur un partenariat avec la recherche.

L'expérience du réseau Elus Santé Publique et Territoires (ESPT) illustre l'importance de la recherche action participative pour produire des connaissances « actionnables », c'est-à-dire utilisables pour l'action (Cas n°5). La participation des populations concernées à l'établissement des diagnostics en matière d'inégalités territoriales de santé s'avère particulièrement pertinente. Ici, on peut s'appuyer sur la Community Based Research, approche de référence des agences de santé publique aux Etats-Unis. En France, ce sont les élus confrontés aux limites des approches classiques qui jouent le rôle de passeurs et viennent bousculer les habitudes. La méthode de diagnostic mise en œuvre étant bien maîtrisée, son utilisation en routine peut être réalisée par des étudiants de Master, ce qui permet de démultiplier les capacités de recherche tout en créant des programmes pédagogiques très stimulants.

Le second cas, Plante & Cité, relève de recherches partenariales (Cas n°6). Dans de nombreux domaines, les collectivités locales et territoriales doivent monter en compétences afin de relever de nouveaux défis. Dans certains secteurs (gestion de l'eau par exemple) les acteurs industriels ont de puissantes capacités technologiques. Le mode de gestion généralement mis en place est la délégation, ce qui ne va pas sans poser de problèmes. Dans d'autres secteurs, les grandes métropoles se sont dotées de structures à fortes capacités technologiques (exemple des transports, avec le cas de la RATP). Il existe aussi des domaines où ces capacités sont fortement dispersées, ce qui nuit à cette montée en compétences, alors que les transformations des métiers sont importantes. L'accès aux structures de recherche est alors crucial. Mais celui-ci passe par la création de structures qui, à l'instar des centres techniques pour les secteurs industriels traditionnels, vont jouer des rôles de mutualisation des efforts, de maïeutique pour la formulation de projets de recherche et de médiation entre les différents usagers et les structures de recherche. La forme associative est particulièrement adaptée à ces enjeux de mutualisation.

→

CAS 5

L'ASSOCIATION ELUS SANTÉ PUBLIQUE ET TERRITOIRES (ESPT) : LA RECHERCHE PARTENARIALE AU SERVICE DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS TERRITORIALES DE SANTÉ

Laurent El Ghozi, Président de l'ESPT, témoigne lors de la Conférence de lancement du Livre Blanc d'ALLISS :
« En 1996, en tant qu'élu à Nanterre, en partenariat avec le laboratoire de géographie de la santé de l'Université de Nanterre, nous avons pris l'initiative de réaliser un diagnostic local partagé avec la population sur les questions d'inégalités territoriales de santé. (…) C'est en croisant les données des habitants, des associations et de l'ensemble des professionnels que l'on peut déterminer ensemble les priorités. Celles-ci n'ont de sens que si elles sont partagées, et les gens n'adhèreront aux actions mises en place que s'ils ont été co-acteurs. »
C'est sur la base de cette expérience qu'une douzaine de villes créent l'association « Élus, santé publique & territoires » (ESPT) en octobre 2005. Pour ces élus locaux, il s'agit de s'attaquer aux inégalités sociales de santé par des politiques locales de prévention, de promotion et d'éducation pour la santé. Or, les données que les observatoires de santé recueillent au niveau du département, de la Région, n'ont aucun intérêt pour l'action. Pour savoir comment agir, il faut aller voir au niveau le plus fin : d'une rue à l'autre, la population n'est pas la même, l'histoire n'est pas la même, la géographie n'est pas la même, les transports ne sont pas les mêmes… Cette exigence d'une observation fine de la réalité nécessite des compétences que les observatoires régionaux de la santé n'ont pas, et les villes encore moins.
Ainsi, s'est développé un partenariat avec la recherche visant à promouvoir et à valoriser les diagnostics territoriaux de santé produits par les étudiants de master auprès des élus, leurs collaborateurs et acteurs de terrain. De nombreuses initiatives s'en sont suivies, notamment le projet collaboratif « Enjeux territoriaux de la santé, enjeux sanitaires des territoires – Les constructions socio-territoriales de la santé en milieux urbains en Île-de-France » soutenu par le dispositif régional « Partenariat Institutions-Citoyens pour la recherche et l'innovation » (PICRI).
« A quoi cela a-t-il servi ? » demande Laurent El Ghozi. « D'abord, à faire émerger quelque chose qui n'existait pas : la reconnaissance des inégalités sociales et surtout territoriales de santé à un niveau extrêmement fin, et les freins, les facteurs mis en cause, les leviers pour améliorer les choses. Ça a aussi incontestablement contribué à améliorer le niveau de connaissance des élus. » Et de conclure : « Mais tout cela nécessite un soutien plus important des pouvoirs publics. C'est ainsi qu'on arrivera peut-être à une société de la connaissance plus démocratique. »

CAS 6

PLANTE & CITÉ : UN CENTRE DE RECHERCHE PARTENARIAL POUR LE VÉGÉTAL EN MILIEU URBAIN

Le végétal est devenu en quelques années un acteur clé des villes durables : maintien de la biodiversité, fonctionnement des trames vertes, services écosystémiques, fonctions récréatives et paysagères, restauration des sites pollués, jardins associatifs, agriculture, … Les métiers des services techniques des mairies et des entreprises doivent s'adapter à la nouvelle donne, faire évoluer leurs techniques, leurs compétences et leurs bases de connaissances. Mais ces structures sont généralement atomisées et rares sont les villes ou les entreprises qui disposent d'une capacité technique permettant de faire face à ces besoins.
L'association Plante & Cité a été créée en 2006 pour faire face à ces besoins. En 2015, elle compte 520 structures adhérentes, professionnels des espaces verts, entreprises de la filière horticole et du paysage, collectivités territoriales. Elle est présidée par la Ville d'Angers et parrainée par l'association des Maires de France.
Plante & Cité produit des ressources scientifiques et techniques qui répondent aux attentes des professionnels : réduire les produits phytosanitaires, économiser l'eau, choisir des végétaux adaptés aux contraintes urbaines, préserver la biodiversité, comprendre les bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être… La programmation des activités s'appuie sur ces attentes qui sont hiérarchisées et traduites en projets par des groupes de travail thématique et par un comité de pilotage technique. Les propositions sont validées par un conseil scientifique externe.

Les activités sont financées par trois sources :

- Fonds propres : les cotisations des adhérents
- Contributions financières ou techniques des partenaires du projet (collectivités et entreprises)
- Divers modes de financement suivant le type de projet : ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) dans le cadre du plan Ecophyto, Interprofession Val'hor, appel à projet européen, projet labellisé pôle de compétitivité, crédits régionaux...

INNOVER AUTREMENT !

« Innover autrement ! » ne constitue pas seulement un slogan. C'est aussi une réalité inscrite dans les pratiques de nombreux acteurs, par exemple dans le monde du numérique marqué par des processus d'innovation distribuée, ou encore dans les programmes d'action de certaines institutions. Le programme H2020 de la Commission européenne a mis en place la formule de l'approche multi-acteurs qui conditionne l'accès à certains appels. Dans ces cas, les différents acteurs concernés, chercheurs et usagers doivent collaborer tout au long du projet afin de coproduire la connaissance et de co-innover. La Commission entend ainsi favoriser des processus d'innovation interactive qui devraient permettre de mieux répondre à la diversité des besoins tout en accélérant ces processus. Innover autrement, consiste donc dans l'élargissement des processus et des objectifs d'innovation : pas seulement des processus d'innovation linéaires et délégatifs, mais également des processus d'innovation distribués et interactifs ; pas seulement pour la production de valeurs marchandes, mais aussi pour des valeurs publiques. L'accent mis ces dernières années sur l'innovation sociale est significatif de cet élargissement. L'innovation sociale ne s'oppose pas à l'innovation technologique car, en soi, toute innovation est à la fois technologique et sociale. Mais l'innovation sociale marque ici l'importance des forces de transformation sociale à la fois comme moteur et effet de l'innovation. L'enjeu est alors de penser à l'innovation au-delà du cadre de la compétitivité économique.

Au sein d'un grand foisonnement d'expériences, nous avons choisi de prendre deux exemples. Le premier est celui d'une société coopérative localisée dans le pays de Grasse. L'ancrage territorial est alors déterminant. La SCIC TETRIS est représentative de ces nouveaux lieux qui portent un bouquet de projets dont la visée est le développement durable du territoire. Ce sont des lieux d'expérimentation, d'hybridation, de convivialité ; des pépinières de projets originaux portés par des acteurs locaux. Le second exemple de la sélection participative du blé dur résulte d'une collaboration entre des acteurs de la filière de production du blé dur de deux régions du sud de la France, le Lauraguais et la Camargue. Le problème qui les réunit : la pérennité d'une filière de production territorialisée. Les échanges permettent de transformer le problème en objet de recherche et de construire un programme de recherche partenariale participative qui va s'inscrire dans la durée (plus d'une dizaine d'années). Chemin faisant, les chercheurs explorent de nouvelles façons de produire des variétés adaptées aux milieux, aux exigences de l'agriculture biologique et aux demandes des transformateurs et des consommateurs. Les acteurs non-chercheurs-professionnels négocient les objectifs de la création de nouvelles variétés ; contribuent aux expérimentations, à l'analyse et à l'interprétation des résultats. Parallèlement, le travail porte aussi sur l'organisation des filières et notamment sur la création d'une filière courte permettant aux agriculteurs de transformer leur production et de passer à la vente directe. Tout cela nécessite des adaptations de la réglementation dans lesquelles les acteurs impliqués s'investissent aussi. Au total, cette recherche participative permet de créer de nouveaux objets techniques (des variétés végétales et des itinéraires techniques), des organisations territorialisées (une nouvelle association de la filière blé dur en agriculture biologique) ainsi que des nouveaux marchés.

CAS 7

TETRIS : UNE COOPÉRATIVE ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ANCRÉ TERRITORIALEMENT

Dans le Pays de Grasse, avec des événements aussi importants que le Festival de Cannes, des milliers de tonnes de bâches sont utilisées chaque année. Elles sont utilisées 3 jours en moyenne seulement alors que leur durée de vie est de 400 ans !

La SCIC TETRIS a lancé un projet de recyclage de ces bâches. Le premier projet a consisté à utiliser les bâches comme matière première pour produire de l'éco-maroquinerie. Le centre de recherche a été mobilisé : connaître l'état de l'art sur le sujet, analyser le marché des bâches. Apparaît alors l'énormité du problème : des millions de bâches pour lesquelles la seule solution actuelle est l'enfouissement. La première idée fut d'intervenir en amont, par l'éco-conception. Mais cela n'a pas fonctionné compte tenu des contraintes des processus industriels. Des discussions ont été initiées avec Mines Paris Tech et Centrale Marseille, qui ont répondu très vite en proposant des idées de réemploie, réutilisation, ou de recyclage. Enseignants et étudiants sont venus à TETRIS pour discuter des idées et récupérer différents échantillons. Ils ont conçu un procédé de chimie verte pour le désencrage des bâches. Après avoir fait la preuve de concept auprès de l'Ademe, la technique a été transférée à des artisans locaux qui utilisent les bâches pour produire de l'éco-maroquinerie.

La SCIC TETRIS est aujourd'hui un acteur pleinement ancré dans son territoire. Dès le départ, elle a misé sur l'innovation sociale et a positionné son centre de recherche au cœur des dynamiques collectives. C'est un incubateur de projets qui vise à répondre aux enjeux du développement durable par des projets géographiquement et socialement ancrés. TETRIS joue des rôles qui font défaut dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation : problématisation/mobilisation, intermédiation, assemblage de connaissances, montée en capacité des acteurs, …

Aujourd'hui, TETRIS emploie 80 salariés et mobilise 250 bénévoles. La SCIC rassemble un ensemble d'activités et d'acteurs : l'association Valeco, la communauté d'agglo du Pays de Grasse, des associations d'éducation populaire sur la mobilité (vélo école), deux associations de solidarité internationale, un repair'café, une coopérative alimentaire (La Meute, assez proche de La Louve), une association qui récupère et conditionne du matériel informatique, 2 start-up (internet des objets et internet citoyen), des chantiers d'insertion, des collectifs citoyens (incroyables comestibles). Le point commun : agir concrètement sur les enjeux du développement durable sur le territoire.

CAS 8

INNOVER PAR LA RECHERCHE ACTION PARTICIPATIVE : LA SÉLECTION PARTICIPATIVE DE BLÉ DUR

A l'origine du projet, en 2001, différents acteurs (agriculteurs, transformateurs, chercheurs des sciences biologiques et sociales) qui ne se connaissent pas s'interrogent sur la pérennité d'une filière blé dur française en agriculture biologique. Ils identifient la création de variétés végétales adaptées aux itinéraires de l'agriculture et aux besoins de la filière pastière et semoulière comme le verrou technique central. Un programme de sélection participative est ainsi lancé. Il associe des chercheurs de différentes disciplines (agronomie, génétique et amélioration des plantes, sciences sociales) et l'ensemble des acteurs de la filière (producteurs, collecteurs, transformateurs, consommateurs) de façon à prendre en compte les objectifs, les contraintes et les compétences de chacun ; à partager et débattre les hypothèses et méthodes au cœur du projet d'amélioration variétale. Ce programme est mené chez et avec les producteurs dans deux territoires majeurs et contrastés de la zone traditionnelle de production de blé dur : le Lauragais et la Camargue.

Le travail de co-conception qui se tient dans des ateliers dédiés permet aux acteurs de négocier à la fois les caractères des plantes cultivées et des filières de production. Afin de prendre en compte des pratiques et des valeurs différentes, les acteurs engagés dans le programme s'accordent pour reconnaître deux filières distinctes et complémentaires. L'une, « filière longue », mobilise un réseau d'évaluation variétale comprenant des fermes AB et des stations expérimentales de la zone traditionnelle de production. Il s'agit de produire des pâtes sèches biologiques d'origine France, débouché classique, renforcé toutefois par la mention de l'origine. L'autre filière dite « courte » implique les agriculteurs dès le début de la sélection. Des populations de blé dur fournies par l'INRA, ont été adaptées aux divers environnements des fermes et des pâtes fraîches ont été réalisées par les paysans pastiers et commercialisées en circuit court (vente directe, partenariat avec un meunier local…). En distinguant et articulant ces deux filières, l'ensemble des acteurs est reconnu, sans stigmatiser des producteurs « défavorisés » et/ou des acteurs « militants », et de nouveaux objets et partenariats sont valorisés.

→ LES TIERS LIEUX DE LA CONNAISSANCE

Depuis une dizaine d'années se joue quelque chose de nouveau autour des « Labs ». La multiplication des formules et des initiatives est indéniablement liée à un effet de mode : living labs, open labs, fab labs, hacker spaces, tech shops, foundaries, etc. Cependant, contrairement à des initiatives antérieures comme les boutiques de sciences qui sont toujours restées fragiles et marginales, il est probable que ce mouvement s'ancre dans la durée compte tenu de son ampleur et de la diversité des acteurs impliqués. Les labs s'inscrivent dans une triple logique : une revalorisation des compétences pratiques, une logique du « faire », une focale sur les usagers et sur les usages. Ils sont soutenus par des développements technologiques qui permettent d'aborder les problèmes autrement, notamment le numérique et l'impression 3D.

La Fondation Internet Nouvelle Génération (Fing) est une association loi 1901 créée en 2000 pour travailler sur les enjeux politiques, sociaux, économiques de l'internet (Cas n°9). La Fing regroupe un ensemble large d'acteurs (300 adhérents, entreprises, collectivités territoriales, laboratoires de recherche, associations, …). Elle produit une expertise et des connaissances actionnables pour anticiper les transformations numériques. L'objectif est d'équiper les acteurs afin qu'ils puissent mettre les nouvelles technologies au service des transitions écologiques et sociales. La Fing est donc caractéristique des organisations multi-acteurs travaillant sur une cause commune dans un mode ouvert et coopératif. La connaissance et l'action sont étroitement associées.

Parmi les très nombreux fablabs qui ont été créés dans l'hexagone, nous avons choisi de pointer vers un fablab rural né de l'initiative d'un collectif qui s'est créé en 2008 autour de l'enjeu de l'accès à l'internet haut débit. Cette cause commune a rassemblé un ensemble d'acteurs très divers qui a créé un lieu permettant aux usagers d'améliorer leurs usages du numérique. On retrouve ici le rapport au « faire » et une dynamique où le rapport à la technique et à la connaissance enrichit les liens sociaux territorialisés.

On observe aujourd'hui un intérêt marqué des institutions pour les labs, par exemple les open labs qui sont soutenus par les grandes entreprises ou par les grandes métropoles. On observe aussi des phénomènes de structuration, par exemple le réseau européen des living labs (European Network of Living Labs, ENoLL), créé en 2006 qui compte aujourd'hui plus de 300 Living Labs labellisés (dont une cinquantaine en France) Le réseau mentionne que ses membres sont en contact régulier avec 1,6 millions de citoyens européens et que leurs activités en concernent 50 millions ! Comme la Fing ou les fablabs, les living labs promeuvent un modèle d'innovation ouverte qui place l'usager au cœur du dispositif afin de concevoir et de développer des produits et/ou des services innovants qui répondent aux attentes et besoins de société.

CAS 9

LA FING : UNE FABRIQUE D'IDÉES NEUVES ET ACTIONNABLES

Créée en 2000 par une équipe d'entrepreneurs et d'experts, la Fing (Fondation Internet Nouvelle Génération) est un think tank de référence sur les transformations numériques. La Fing compte aujourd'hui plus de 300 membres : des grandes entreprises, des start-ups, des laboratoires de recherche, des universités, des collectivités territoriales, des administrations, des associations, des personnes physiques…

L'action de la Fing en 2016 s'organise autour d'une ambition : jouer un rôle transformateur réel, concret, mais aussi utile à la société. Cette ambition s'exprime à la fois dans les sujets traités et dans les modalités de l'action.

Au travers du programme Transitions2, la Fing poursuit et amplifie le travail engagé en 2015 sur la transformation des grands systèmes, les « transitions ». Elle en fait un grand programme, multiforme, international, très coopératif, au service d'une ambition : mettre la puissance transformatrice du numérique au service de la transition écologique.

Dans le même temps, la Fing continue de creuser le sillon des « data », ces données qui sont tout sauf « données » et qu'il convient de traiter comme des objets de pouvoir : en cherchant à distribuer plus largement la culture de la donnée (Infolab), en redistribuant aux gens les données qui les concernent (MesInfos), en travaillant à rendre intelligibles les systèmes décisionnels qui s'appuient sur elles (NosSystèmes). Les premiers Infolabs existent aujourd'hui, notamment à Grenoble, et le projet MesInfos passe en 2016 en phase pilote, porté par de très grands acteurs économiques.

Alors que personne, ou presque, ne parlait des transformations du travail à l'ère numérique, Digiwork a défriché le terrain en 2013-2014 et ses travaux sont aujourd'hui repris partout. La Fing passe donc aux travaux pratiques, au sein de grandes entreprises, ou, au travers du projet « Musette », auprès des individus qui se mettent en position de maîtrise de leur mobilité professionnelle.

Enfin, la Fing trace des perspectives de long terme, à la fois en prenant du recul (sur l'empowerment avec Capacity, sur l'humain avec la chaire « L'humain au défi du numérique ») et avec son cycle de prospective Questions Numériques comme avec l'expédition « NosSystèmes ».

CAS 10

UN « FABLAB DES CHAMPS »

Les fablabs prolifèrent sur le territoire français depuis 2009. Il s'agit d'espaces équipés de machines à commandes numériques et d'outils plus traditionnels où chacun peut venir fabriquer « presque n'importe quoi ». Bon nombre de leurs porteurs considèrent que la fabrication numérique est porteuse d'enjeux de capacitation et d'innovation, ce qui les rapproche des living lab et des tiers-lieux. Ils sont fréquentés par des "makers", un mouvement qui semble une résurgence numérique de tentatives répétées de valorisation du "faire".

Le but de ces laboratoires d'innovation est autant le développement économique que l'émancipation par la libre circulation de connaissances. Si certains d'entre eux reproduisent les imaginaires traditionnels de l'innovation, d'autres parviennent à mettre en pratique des valeurs proches de l'innovation élargie. C'est notamment le cas du fablab Net-Iki. L'association Net-Iki est née en 2008 sur initiative d'un collectif de bénévoles revendiquant l'accès à l'internet haut débit dans les villages de Biarne et Jouhe (Jura). Forte de l'obtention de la première liaison Wimax du Jura, Net-Iki ouvre un fablab en 2012 dans l'ancienne école du village. Le lieu a été rénové lors d'un "bootcamp". Les bénévoles organisent régulièrement des ateliers de découverte des usages du numérique. La population des usagers y est plus diversifiée que dans la plupart des fablabs. Les fondateurs déclarent que « tout le monde pousse la porte », démontrant ainsi l'équilibre entre techniques et lien social.

Le modèle économique repose sur un partenariat hybride. L'association bénéficie du soutien des collectivités locales et régionales. Elle a développé des partenariats avec des lycées, l'Université de Franche-Comté, des entreprises locales et des pôles de compétitivité territoriaux grâce au fablab. Après une période de croissance effrénée, les bénévoles ont adopté un rythme de croisière. Le modèle du fablab comtois a essaimé dans une dizaine de communes de Bourgogne-Franche-Comté pour former un réseau diversifié.

QUATRE CONSTATS ESSENTIELS

Même s'il ne s'appuie pas sur un bilan quantitatif, ce panorama suffit à étayer une conviction profonde. Concernant les interactions entre sciences et sociétés, nous avons affaire à des changements radicaux nourris par les transformations du social (haut niveau d'éducation, capacités d'innovation distribuées), par les nouvelles technologies (notamment le numérique) et par la conscience des grands défis sociétaux auxquels nous sommes confrontés. Certes, tout cela n'est pas totalement nouveau mais l'énergie de ces mouvements constitue aujourd'hui un potentiel qui peut avoir une importance cruciale. Encore faut-il actualiser nos cadres cognitifs et institutionnels et ne plus regarder cette réalité avec des lunettes qui datent du temps de l'instruction publique et de la république des savants. Ce panorama permet aussi d'établir quatre points essentiels :

1. Une implication massive des acteurs sociaux dans la production de connaissances

Les 10 cas présentés concernent de très nombreuses organisations et de très nombreux citoyens. Une extrapolation sur l'ensemble de la société française conduirait fort probablement à un niveau massif d'implication, compte tenu de l'importance de que nous appelons le Tiers État de la recherche (associations, ESS, TPE à vocation territoriale, etc.), comme précisé dans le chapitre 2 du Livre Blanc. Cette implication, souvent bénévole, tient à la curiosité et à la passion, à la volonté de connaître et de participer à l'aventure de la connaissance. Elle est aussi motivée par le « concernement » (des individus ou des groupes) qui sont confrontés à des problèmes qu'ils veulent résoudre.

2. Un engagement pour des causes communes

Les 10 cas illustrent l'importance de la mobilisation de la connaissance pour résoudre des problèmes qui dépassent le niveau individuel et qui affectent des collectifs. C'est ce que nous appelons les « causes communes », qu'il s'agisse des maladies, de la grande pauvreté, de la santé des populations défavorisées, des populations d'oiseaux, du développement d'un territoire, … La connaissance est essentielle pour mieux cerner le problème, contribuer à sa mise à l'agenda et proposer des solutions.

3. Dépasser les clivages traditionnels entre public et privé

Alors que l'on est habitué à un raisonnement dichotomique public/privé (même lorsque l'on promeut les partenariats public-privé), les 10 cas montrent l'importance des formes associatives mais aussi l'absence d'une coupure nette entre organisations marchandes et non marchandes. L'innovation élargie qui est souvent en jeu peut en effet être à la fois sociale, environnementale et économique. Elle peut être conçue dans des processus qui associent des organisations de tous types, dont certaines sont tournées vers des activités marchandes. Ici, c'est la logique du projet, notamment l'engagement pour des causes communes, qui semble pertinent.

4. Connaissances actionnables et capacitation

Pour l'essentiel, ces 10 cas nous montrent des situations de production de connaissances dans les contextes d'action. Les connaissances produites doivent donc être utilisables dans l'action. Il s'agit de connaissances actionnables qui sont généralement co-produites par des projets de recherche action participative. Un objectif essentiel est la montée en compétences et en capacités des acteurs, la capacitation. Cela ne signifie pas que les connaissances scientifiques sont remises en cause ni qu'elles sont mises en équivalence avec les autres formes de savoir. Ce qui est visé, c'est au contraire un plus large accès aux connaissances scientifiques. Ce qui est aussi visé, c'est la fertilisation croisée entre connaissances scientifiques, savoirs d'action et savoirs d'expérience.

Enfin, ce qui ressort en creux dans ces 10 cas, c'est que les acteurs du Tiers État de la recherche ont des besoins considérables en équipements et en soutiens pour participer à la production de connaissances par leurs propres moyens et dans leurs interactions avec les organisations de l'enseignement supérieur et recherche.

NOS VALEURS ET NOS PERSPECTIVES

Les études de cas ont mis en évidence la grande diversité des acteurs associatifs impliqués et de leur mode d'articulation à la recherche. Elles montrent aussi que les expériences relatées sont toujours le fruit de volontés et de circonstances qui les rendent exceptionnelles, difficilement capitalisables et généralisables. Ces expériences apparaissent donc fragiles et à la marge tant de la recherche que du monde associatif. Elles sont cependant porteuses de perspectives.

Ce chapitre présente les fondamentaux qui sous-tendent le Livre Blanc : sur quelles valeurs se fonde-t-il ? Quels en sont les enjeux et les raisons d'être ? Quels objectifs et ambitions propose-t-il ?

Quelles perspectives trace-t-il ?

NOS VALEURS

ALLISS est un collectif et une plate-forme de travail, en activité depuis 4 ans. Elle réunit plus de 80 organisations de la société civile, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LE TIERS ÉTAT DE LA RECHERCHE

Au-delà des entreprises et du secteur public, il existe une multitude d'acteurs dits « de la société civile ». Leurs activités relèvent notamment des catégories suivantes :

- Initiatives émanant de groupes concernés par une question environnementale, médicale ou sociale ;
- Animation socio-culturelle et éducative, comme celle des mouvements d'éducation populaire ou de culture scientifique et technique, et aussi des makers, hackers et tiers-lieux ;
- Action sociale au sens large ;
- Réflexions et initiatives des groupements professionnels ou syndicaux ;
- Action des collectivités territoriales et initiatives des acteurs de l'animation territoriale ;
- Activités agricoles, agro-alimentaires, touristiques et culturelles conçues dans des logiques de filières ou de réseaux territorialisés ;
- Activités liées aux transitions écologique et énergétique (économie circulaire, gestion des ressources, énergies renouvelables, économies d'énergie, initiatives en matière d'habitat, de transport, de gestion urbaine…).

Ces activités peuvent appartenir au secteur non marchand (associations, syndicats, ...), au secteur marchand sans but lucratif (coopératives, mutuelles, économie sociale et solidaire, …) ou au secteur marchand à but lucratif s'agissant d'entités de petite taille (auto-entrepreneurs, petites entreprises, groupements agricoles ou d'artisans, ...) dans des activités en réseau ou en filières sur des territoires.
Les activités qu'englobe ce périmètre se caractérisent souvent par un engagement dans une cause commune ou d'intérêt collectif, avec une gouvernance partagée. Ces activités reflètent des valeurs d'innovation sociale et un souci d'ancrage territorial.
Comme le montrent bien les cas présentés, les acteurs concernés sont souvent engagés dans des dynamiques d'innovation élargie dans ses objectifs et ses processus. Ils sont également engagés dans la production de connaissances pour l'action.
Ceci étant, un constat s'impose à l'examen des statistiques de la recherche, des auditions et des témoignages des membres d'ALLISS : ces acteurs, dans leur immense majorité ne font pas de recherche et ne sont pas reconnus par les acteurs de la recherche.
À ce titre, on parle ici de Tiers État de la recherche dont les acteurs, même s'ils constituent une des bases sociales majeures du système de recherche et d'enseignement supérieur, n'y ont qu'un rôle peu reconnu (voir encadré ci-après).

→

DÉFINITION DU TIERS ÉTAT DE LA RECHERCHE

« Qu'est-ce que le Tiers État ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien. Que demande-t-il ? À être quelque chose. »
— Emmanuel Joseph Sieyès : Qu'est-ce que le Tiers État ? (1789)

Le Tiers État de la recherche désigne la part de la société qui est de fait exclue des politiques et des activités de recherche et d'innovation. Alors que l'Enseignement supérieur et la recherche d'un côté et les entreprises (surtout les grandes) de l'autre, bénéficient d'une reconnaissance, de formes de représentation et de politiques dédiées, il n'en est rien pour une grande majorité d'acteurs constitutifs du secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités locales…) et du secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, coopératives, mutuelles, groupements professionnels…). Font aussi partie du Tiers État de la recherche les organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux…) impliquées dans des activités en réseau ou en filière sur des territoires.
Nous préférons cette expression à celle de « société civile » ou de « société civile organisée » car celles-ci sont trop larges et incluent de fait les représentants des grandes entreprises. Nous n'utilisons pas l'expression « société civile non-marchande » car la coupure pertinente n'est pas entre le marchand et le non-marchand mais entre les acteurs qui ont accès à la recherche et ceux qui n'y ont pas accès.

→ PRENDRE LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE AU SÉRIEUX

L'innovation est consubstantielle aux projets que portent ces acteurs du Tiers État de la recherche : ne sont-ils pas en effet engagés dans l'invention de la société de demain ? Ne sont-ils pas producteurs de connaissances nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs, souvent originaux ? Or, qui dit innovation, qu'elle soit technique ou sociale, et qui dit production de connaissances ; dit pertinence, voire nécessité, de l'interaction avec le monde de la recherche.

De fait, le constat d'ALLISS est celui de la forte volonté de ces acteurs d'accéder à la recherche et d'être reconnus comme des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche. Bref, de participer à l'aventure de la connaissance.

Cette volonté va de pair avec la conviction, largement partagée, que la démarche scientifique et l'accroissement des connaissances validées contribuent au bien commun.

Une autre conviction partagée est que la construction d'une société apprenante est un objectif premier. Et que les universités, écoles et organismes de recherche ont ainsi vocation à devenir des laboratoires de la société de demain en ce qu'ils travaillent en partenariat avec la diversité des acteurs ayant une attitude de recherche dès les premières années dans le système éducatif.

Pour ALLISS, la pleine et entière implication du Tiers État de la recherche est constitutive de la société de la connaissance. Or cette implication passe par des relations fortes avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les valeurs d'ALLISS sont celles que porte le Tiers État de la recherche en ce qu'il prend la société de la connaissance au sérieux.

LES ENJEUX

Le plaidoyer pour des relations fortes entre le Tiers État de la recherche et le système d'enseignement supérieur et recherche qui est le fil conducteur de ce Livre Blanc renvoie à un double enjeu.

CONFORTER LA DYNAMIQUE DES ACTEURS DU TIERS ÉTAT DE LA RECHERCHE

Les acteurs du Tiers État de la recherche expérimentent et construisent localement la société de demain, ses modes de production, de consommation et de 'vivre ensemble'. Les grandes entreprises, pour leur part inventent les produits et services marchands que cette société utilisera. Ces deux espaces d'innovations ne peuvent qu'être fortement interactifs et en co-évolution : l'un ne peut se développer dans la durée, ni être viable, sans l'autre.

L'enjeu dépasse celui du seul décompte du chiffre d'affaires ou de l'emploi engendré. Les acteurs ont un besoin d'interaction avec ceux de l'enseignement supérieur et la recherche et ceci dans deux perspectives complémentaires :

- Celle de leur capacité à anticiper, à se construire un horizon et préparer leur futur compte tenu des évolutions sociales, économiques, scientifiques et techniques de leur contexte d'action. Ce qu'on appelle parfois la prospective et la stratégie ;

- Celle de leur capacité à produire des connaissances dans le cadre de recherches dans un contexte d'action ou de recherches participatives, par fertilisation croisée des connaissances scientifiques, des savoirs d'action et des savoirs d'expérience.

CONTRIBUER À LA RECHERCHE POUR COMPRENDRE ET AGIR AUJOURD'HUI

Mais le développement de ces partenariats renvoie aussi à l'enjeu des avancées scientifiques qu'il permet. Ces avancées, outre leur valeur cognitive propre, seront alors précieuses tant pour l'appui aux politiques publiques, que pour l'innovation industrielle et, bien sûr, pour les acteurs du Tiers État de la recherche.

Ces avancées scientifiques résultent de la prise en compte des interdépendances entre les paramètres étudiés, des questions de comportements et de représentations. Elles résultent également des pratiques de l'interdisciplinarité et de la conjugaison de différentes formes de savoirs et d'approches (académiques, d'acteurs, d'expérience…), mobilisant des acteurs hétérogènes.

Ces avancées concernent également la robustesse scientifique et sociale des connaissances produites par la prise en compte des questions d'éthique et d'équité qu'elles mettent en jeu. Ceci à travers la participation des parties prenantes dans une optique de recherche et d'innovation responsables.

Ces avancées, enfin, concernent la confiance dans les sciences et les techniques. Celle-ci est en effet renforcée quand les acteurs concernés sont associés et que les interactions permettent des apprentissages mutuels. C'est ce que certains nomment la démocratie technique.

Ainsi, la participation et la contribution du Tiers État de la recherche à l'aventure de la connaissance en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur et recherche constitue autant une condition des transformations et des transitions à l'œuvre qu'une opportunité pour de nouveaux développements en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Nous pensons que cela aura également des retombées intéressantes pour l'appui aux politiques publiques et pour l'innovation industrielle.

NOS OBJECTIFS

Indépendamment de la recherche purement cognitive, les activités de l'enseignement supérieur et recherche, ses priorités, ses financements et ses partenariats sont orientés vers les besoins de l'Etat et ceux des entreprises. L'objectif central que porte ce Livre Blanc est le ré-équilibrage du système en plaçant, vis-à-vis de l'enseignement supérieur et recherche, les acteurs du Tiers État de la recherche au même niveau que celui de l'Etat (pour l'appui aux politiques publiques) et des entreprises (pour l'appui à l'innovation).
Il s'agit donc que les forces vives du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur au sens large et que les forces vives du Tiers État de la recherche conjuguent leurs efforts et s'emparent de la question du renforcement de leurs interactions.

Au total, les ambitions en matière de relations sciences- sociétés portées par ce Livre Blanc se décrivent comme :

- Le renforcement et l'amélioration de l'intelligence collective et de la capacité d'innovation de la société civile en élargissant l'activité et l'emploi scientifiques au-delà du pôle public et du pôle industriel ;
- Le renouvellement et l'ouverture des problématiques de recherche et l'accroissement de leur pertinence sociale, en posant la question des voies d'accès à une excellence scientifique répondant à cette ouverture ;
- L'enrichissement des formations supérieures en les connectant aux réalités des territoires.

Il s'agit là d'une nouvelle ambition pour les relations sciences-sociétés.

NOS PERSPECTIVES

Quelles actualisations de nos cadres cognitifs et institutionnels sont nécessaires pour franchir la nouvelle étape des relations sciences-sociétés proposée ici ?
Ces questions ne sont pas nouvelles et ont fait l'objet d'initiatives et d'expérimentations. Cependant, force est de constater que les résultats ne sont pas à l'échelle de ce qui est envisagé ici, même si, comme le montrent les études de cas présentées en chapitre 1, il existe des initiatives citoyennes significatives en la matière.

Ceci permet d'énoncer un certain nombre de perspectives qui sont la trame de ce Livre Blanc :

- La multiplication des formes d'interaction entre acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et groupes sociaux comme moteurs de la production de savoirs et de la production d'innovation ; et de la conjugaison des connaissances scientifiques, des savoirs d'action et des savoirs d'expérience ;
- Les recompositions des connaissances scientifiques en décloisonnant les approches disciplinaires en s'appuyant sur un élargissement de la culture scientifique de tous les acteurs ;
- La reconnaissance de la diversité des formes de connaissances et de savoirs, mais aussi celle des métiers, des institutions et des disciplines ;
- Le soutien des sciences et recherches participatives, la légitimité des acteurs de la société civile non marchande à coproduire la connaissance scientifique ;
- Les compétences en matière d'accompagnement du changement social et du dialogue des savoirs vues comme composantes du métier de chercheur et celles de la participation à des processus de recherche comme parties prenantes de la responsabilité citoyenne ; la culture scientifique de chacun étant une des composantes de ce dialogue ;
- Une nouvelle façon d'envisager le rapport entre excellence et pertinence de la recherche, ainsi que du rapport entre connaissance et action ;
- Une appréhension large de l'innovation, son processus d'élaboration intégrant les parties concernées et les objectifs liés aux défis sociétaux ;

- Des institutions et des espaces de délibération qui permettent de mettre en débat les grandes orientations scientifiques et techniques ;

- La reconnaissance de la place centrale de l'esprit critique, de l'autonomie des chercheurs, de leur pratique de la controverse, ainsi que de leur responsabilité.

Dès lors, les questions vives suscitées par ces évolutions indispensables concernent :

- L'émergence dans l'espace public du Tiers État de la recherche, à ce jour peu visible, peu audible, peu crédible, passe par un travail statistique et analytique de mise en évidence, une capacité prospective et stratégique et une capacité de représentation dans les débats et arbitrages nationaux ;

- Les politiques pour le secteur associatif, coopératif et sans but lucratif, actuellement inadaptées aux enjeux de connaissance, qui devraient être portées par plusieurs ministères (Jeunesse et Sports, Culture, Environnement, Santé, Transports, Travail, Ville…) et pas seulement par le ministère chargé de la recherche. Ceci garantirait la diversité des approches et des modes d'intervention. Ceci devrait également être porté par les régions et les métropoles ;

- De structures d'intermédiation sur base territoriale permettant des expérimentations, leur évaluation, leur mise en débat et leur capitalisation ;

- La montée en capacité et en ressources des acteurs de l'enseignement supérieur et recherche, des acteurs de la société civile, ainsi que des organisations de la puissance publique et notamment des collectivités locales.

Ce Livre Blanc est un appel à rendre possible le partenariat entre le Tiers État de la recherche et l'enseignement supérieur et recherche et à prendre nos responsabilités face aux défis sociaux, environnementaux, mais aussi démocratiques. Il s'agit donc de prendre au sérieux la société de la connaissance.

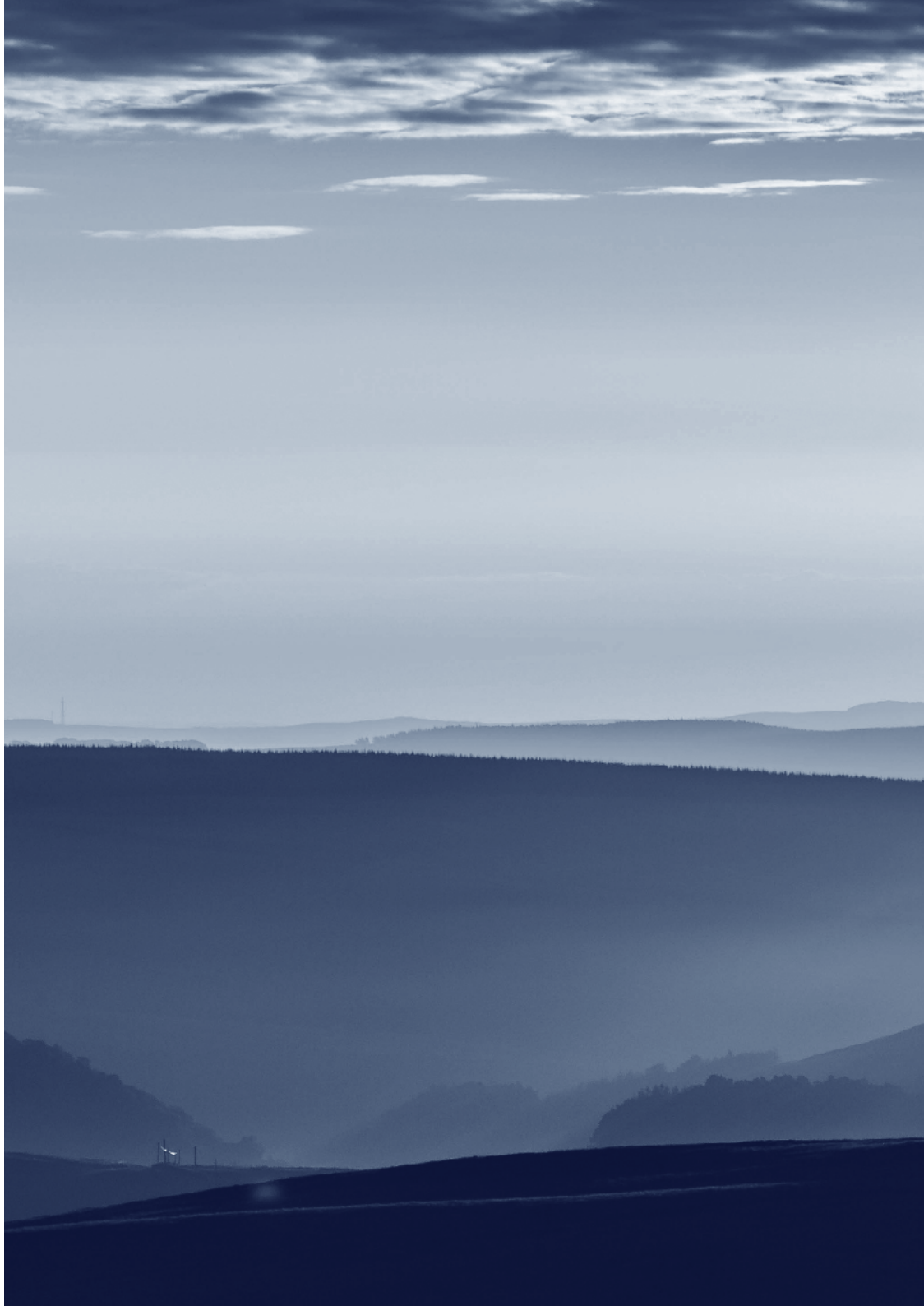

DIAGNOSTIC

Depuis le début des années 2000, le paysage culturel des acteurs semble évoluer positivement dans notre pays, sans que nous en ayons toujours conscience ni que des études nous permettent d'en prendre la mesure. Ce faisceau d'actions convergentes est très influencé par les dynamiques et les dispositifs européens, le plus souvent initié par les acteurs eux-mêmes, plus rarement soutenu par des supports législatifs. Indubitablement, ce mouvement de fond tend à prouver que les forces vives du pays sont déjà actives, et que le moment semble opportun pour changer l'échelle des politiques publiques concernées par ce Livre Blanc.

DES EXEMPLES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Depuis 2011, la Commission européenne propose la recherche et l'innovation responsable comme cadre de référence pour l'ensemble de ses programmes de recherche. Il s'agit de redéfinir les relations sciences-sociétés en mettant en exergue la participation de la société civile et la responsabilité collective face aux grands défis sociaux. Dans le cadre du Colloque organisé sous la Présidence italienne de l'Union européenne, plus de 1000 participants ont adopté la Déclaration de Rome sur l'innovation et la recherche responsables en Europe.

Depuis 2014, la Commission européenne met en œuvre plusieurs instruments qui visent à promouvoir l'innovation interactive en agriculture. Il s'agit d'une part des projets de recherche qui suivent des approches multi-acteurs dans lesquels les acteurs concernés (agriculteurs, petites entreprises, associations, centres techniques, conseil technique, enseignement, …) co-produisent les connaissances. Il s'agit d'autre part des groupes opérationnels qui associent ces mêmes acteurs pour la résolution des problèmes auxquels ils sont concernés. Les approches multi-acteurs sont financées par le programme cadre de recherche H2020 quand les groupes opérationnels sont soutenus par le fonds de développement rural et sont gérés par les régions.

Dans ce chapitre, nous montrerons qu'en dépit d'évolutions favorables, il subsiste de nombreux freins qui maintiennent ces interactions aux marges du système. Nous présenterons les difficultés inhérentes au croisement des savoirs et nous pointerons le besoin de capacitation de tous les acteurs. Nous poserons la question du financement, de la création des espaces d'interaction et de l'adaptation des politiques des secteurs associatifs, coopératifs et sans but lucratif.

DES DYNAMIQUES CONVERGENTES

Charte sur la reconnaissance des recherches et sciences participatives (signée le 20 mars 2017) dans la continuité du Rapport Houllier commandité par madame la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Colloque du 1er mars 2017 : « construire les savoirs avec tout.e.s », illustration de la « Charte de croisement des savoirs » (ATD Quart Monde – CNRS – CNAM) ;

Livre blanc des open labs (2016) à partir des travaux du groupe de travail animé par la plateforme FutuRIS de l'ANRT, et la chaire newPIC de Paris School of Business ;

Circulaire du premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux « Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations » reconnaissant la place de la société civile dans la vie collective de la Nation, le fonctionnement de notre modèle de société, et les capacités d'innovation et de créativité dans les territoires ;

Signature des Objectifs du Développement Durable (septembre 2015), cadre universel d'action donnant le cap des recherches et sciences pour l'action, en partenariat avec les sociétés du monde entier ;

Colloque-forum des 7-9 janvier 2015 organisé par ALLISS : « réinventer l'alliance sciences-société » ayant réuni plus de 1.000 personnes pendant 3 jours ;

Charte des engagements réciproques du 14 février 2014 concernant les engagements respectifs de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations en matière de co-construction des politiques publiques ;

Appel à projets de recherche dans le cadre du programme européen H2020 sur les approches dites de Recherche et Innovation Responsable (à partir de 2014) ;

Loi du 22 juillet 2013 portant sur l'enseignement supérieur et la recherche, dont les articles 6, 10 et 50, visent à « renforcer », « favoriser » et « développer » les « interactions sciences société » ;

Charte d'ouverture à la société, signée par sept organismes : l'Anses, le BRGM, l'Ifsttar, l'Ineris, l'IRSN, l'Irstea et Santé publique France (2011).

DES FREINS AU DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES PORTEUSES D'AVENIR

DE TROP RARES MÉCANISMES INSTITUTIONNELS DE FINANCEMENT ET D'INTERACTION

Depuis plus de 30 ans, divers dispositifs ont été mis en place en France qui vont dans le sens de l'ambition d'ALLISS.

Dans le domaine de la santé, la mobilisation d'associations de patients, confortée par la loi de 2002 sur la démocratie sanitaire, a conduit à l'institutionnalisation de leurs interactions avec la recherche biomédicale. L'Inserm a créé le Groupe de réflexion avec les associations de malades (GRAM), compétent en matière d'orientations stratégiques. La Haute Autorité de Santé a intégré le croisement des savoirs dans ses pratiques d'expertise.

La préparation des programmes de recherche du ministère en charge de l'environnement s'appuie sur des comités d'orientation stratégique intégrant des membres de la société civile. Il en a été de même pour des programmes de l'ANR entre 2007 et 2012.

De 2009 à 2012, suite au Grenelle de l'environnement, le ministère en charge de l'Environnement a lancé le programme REPERE (Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise) qui a placé au centre de ses appels à projets les interactions sciences-sociétés. Il a expérimenté la complémentarité dans la production de connaissances entre associations et acteurs de la recherche sur 18 projets et a donné lieu à des évaluations largement positives.

Au niveau local, les programmes de soutien à la recherche coopérative associations-laboratoires ont émergé. En 2005, la Région Ile-de-France a initié les PICRI (Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation). 115 projets ont été financés en 10 ans pour un budget d'environ 15 millions d'euros, sur des thématiques relevant de la santé, de l'environnement ou des nouvelles technologies. D'autres conseils régionaux s'en sont inspiré et ont porté des dispositifs proches : en Bretagne dès 2006 (Appropriation Sociale des Sciences (ASOSC)), en Nord-Pas-de-Calais en 2011 ('Chercheurs-Citoyens'), en Auvergne à partir de 2012 (appel à projets de recherche-action) et plus récemment en 2014, en Champagne-Ardenne ('Innov'Action' dédié à l'innovation sociale). De son côté, la Fondation de France soutient progressivement de tels partenariats au travers de son programme des Nouveaux Commanditaires.

La pérennité de ces dispositifs n'est cependant jamais acquise. Il n'y a pas de consensus politique à leur propos. L'ANR a changé de doctrine en 2012. En 2015, les élections régionales ont mis un terme aux initiatives locales pour se concentrer sur le transfert technologique.

Cela illustre bien la nécessité d'une institutionnalisation des relations Tiers État de la recherche - enseignement supérieur et recherche, tant au niveau local que national.

UN MONDE DE LA RECHERCHE EN QUESTIONNEMENT

Dans le monde académique aussi, des changements voient le jour. Des chercheurs constatent les limites du système de recherche et d'enseignement supérieur. Ils sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur la pertinence des classements internationaux des établissements qui structurent les stratégies actuelles, et sur la place de la science dans la société dès lors qu'elle n'est souvent perçue qu'à travers le prisme des contraintes administratives ou du paragraphe « attentes socio-économiques » dans les réponses aux appels à projets.

Les contraintes sont également budgétaires. Ne disposant plus de dotations récurrentes suffisantes, les laboratoires dépendent trop fortement d'appels à projets dont les critères d'évaluation sont trop étroits et les taux de succès trop faibles (de l'ordre de 10%). D'une manière générale, les critères d'évaluation des chercheurs, des unités de recherche et des établissements n'incitent pas au développement des relations avec le Tiers État de la recherche. Des évolutions sont cependant à noter, au niveau de l'HCERES en particulier, avec la prise en compte des critères d'évaluation de la recherche finalisée (grille EREFIN).

Il existe donc bien des dynamiques dans lesquelles s'inscrit le plaidoyer d'ALLISS pour des relations renforcées entre le Tiers État de la recherche et l'enseignement supérieur et recherche.

DES ORGANISATIONS DE RECHERCHE EN VOIE DE DÉCLOISONNEMENT

De manière générale, l'organisation verticale des organisations entrave les démarches transversales. Les exemples d'innovation élargie (cf chapitre 2) sont rares. Cependant, certains organismes de recherche inventent des structures pour sortir des silos disciplinaires. Par exemple, l'Inra a lancé huit métaprogrammes depuis 2011. Destinés à favoriser les approches intégrées et transdisciplinaires, ils devraient représenter à terme 30 % des moyens consolidés de l'Institut. Le CNRS a mis en place des commissions interdisciplinaires qui ont compétence sur le recrutement des candidats aux profils pluridisciplinaires, l'évaluation de leur activité et des projets des unités.

UN TIERS ÉTAT DE LA RECHERCHE SANS R&D

Annoncé au début des années 2000, le développement d'un tiers secteur scientifique (c'est-à-dire de chercheurs impliqués dans les associations) ne s'est jamais concrétisé en France.

La France a fait, davantage que d'autres pays développés, le choix d'une forte recherche publique (35 % de la dépense nationale de R&D). Celle-ci est de plus en plus fortement amarrée à la recherche industrielle. Cette recherche partenariale implique très majoritairement des grandes entreprises ou des entreprises de secteurs dits de haute technologie.

Dans ce contexte, il n'existe pas de masse critique de recherche émanant d'acteurs issus de la société civile non marchande ou à but non lucratif dont l'investissement en la matière serait tel qu'il constituerait une catégorie d'acteurs de recherche significatif.

De fait, seulement 1,7 % des chercheurs en France sont employés dans des institutions sans but lucratif (ISBL). Une partie significative de cet effectif appartient d'ailleurs à l'Institut Pasteur et à l'Institut Curie, proches à bien des égards des organismes publics de recherche. La quasi-totale absence de la recherche au sein des secteurs de la société civile non marchande et de l'économie sociale et solidaire, mais aussi des TPE/PME (c'est-à-dire de l'ordre de 10 à 15% du PIB français) est une caractéristique de notre système.

Le monde associatif français, des ONG et de l'économie sociale et solidaire, n'a pas pris le chemin du développement de la recherche en son sein, contrairement aux acteurs notamment anglo-saxons, plus enclins à ce genre de choix.

DES ASSOCIATIONS FRAGILES

La situation des associations est très variable. En France, 1,3 million d'associations représentait un budget cumulé de 85 milliards d'euros en 2011. Une fraction d'entre elles (13 %) emploie 1,5 million d'équivalent temps plein. 49 % de leur soutien financier est issu du secteur public avec un transfert croissant vers les collectivités territoriales.

Certaines associations se sont organisées, ont développé des visions stratégiques et défini leurs attentes vis-à-vis de la recherche. D'autres sont trop petites pour en faire autant et affirmer leur place. Elles sont parfois en compétition les unes avec les autres sur un même domaine ou un même territoire. Leurs capacités d'action collective sont limitées.

La plupart des associations sont fragiles sur le plan financier mais la situation est très inégale. Comme dans le domaine de la recherche, la logique du financement par projet, même si elle peut permettre l'émergence d'initiatives originales, rend souvent difficile le travail à long terme et la construction des compétences.

L'open access (libre accès aux publications scientifiques) et l'open data (libre accès à des données numériques) offrent des possibilités nouvelles aux associations mais leur posent aussi des problèmes en termes de compétences et de moyens.

LES DIFFICULTÉS DE LA CO-CONSTRUCTION DES CONNAISSANCES

LA PRODUCTION DES SAVOIRS AUX FRONTIÈRES DES CULTURES

Les connaissances produites par un philosophe, un biologiste cellulaire ou un agriculteur ne relèvent pas des mêmes registres. La question est d'identifier celles qui doivent être mobilisées dans le cadre d'une recherche donnée, pour un objectif donné. Même dans le cadre d'une recherche-action, la volonté de faire se combine à celle de comprendre. Le développement d'une recherche peut conduire à des questionnements nouveaux, à la remise en cause des hypothèses scientifiques et/ou des enjeux initiaux. La curiosité et l'autonomie nécessaires pour satisfaire ce besoin de comprendre sont des valeurs essentielles.

La science se construit contre les évidences. D'où sa tendance à partir d'une position critique vis-à-vis de tout ce qu'elle n'a pas passé au tamis de ses méthodes. Le chercheur va lier validation et explication, ce qui n'est parfois pas utile et peut prendre un temps incompatible avec les besoins de l'action. La collaboration ne pourra se faire parfois qu'au prix d'un renoncement temporaire à l'explication.

Il est aussi important de faire attention au fait que les espaces (tiers lieux, open labs) et les activités de production de connaissance à la frontière entre sciences et sociétés brouillent les différences. Ceci questionne les chercheurs et les acteurs sociaux dans leurs identités professionnelles et leurs cultures propres. Le manque de connaissance des uns et des autres peut conduire à des incompréhensions et des craintes d'instrumentalisation réciproque.

CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE DES ENJEUX ET DES ACTEURS

L'acculturation réciproque ne doit pas dénaturer ce qui fait la spécificité de chacun. Il s'agit d'une ambition partagée de faire exister des communs de la connaissance et de partager des savoirs d'expérience.

Les nouvelles formes de production des connaissances se heurtent au manque de reconnaissance d'une égalité en dignité des différents types de savoirs. Les acteurs du Tiers État de la recherche ne se sentent pas tous légitimes pour participer à l'aventure de la connaissance et manquent

parfois de culture de la recherche. Quant aux acteurs de l'enseignement supérieur et recherche, s'ils sont reconnus pour leurs capacités à produire des connaissances et à les transmettre dans un cadre académique, ils manquent de compétences en matière d'accompagnement du changement et de capacité à dialoguer en dehors de leur sphère.

PLURALITÉ DES CULTURES SCIENTIFIQUES

Le monde de la recherche est structuré autour de fortes cultures disciplinaires que le chercheur acquiert au cours d'un long apprentissage. Chaque discipline développe un langage et des concepts, des références et des acronymes. Cette professionnalisation est la garantie de l'efficacité d'une recherche universalisable mais la rend difficilement partageable.

Ces cultures différentes compliquent l'interdisciplinarité nécessaire à la résolution des questions transversales. Ces dernières impliquent des chercheurs ayant des objets de recherche dissemblables ou des niveaux d'analyse distincts. Les incompréhensions entre scientifiques de disciplines différentes viennent alors s'ajouter à celles entre chercheurs et non-chercheurs.

Faute d'une formation adéquate en épistémologie, la démarche scientifique est souvent peu pensée. Les chercheurs ont des difficultés à la faire comprendre à des acteurs qui n'ont pas la même formation. Cela remet en lumière l'importance d'une formation plus large des chercheurs et du rôle de médiateurs permettant l'adaptation des modes de fonctionnement des acteurs et l'intégration de faits produits en dehors des conditions de laboratoire.

Bâtir un savoir commun prend du temps. C'est une question d'engagement et de politique scientifique car cet objectif peut aller à l'encontre des intérêts à court terme. Cela peut conduire à des tensions si les objectifs des deux parties et les règles de conduite en face de l'imprévu ne sont pas explicités avec suffisamment de clarté dès le départ.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ACTEURS DE L'INTERMÉDIATION

Aux difficultés évoquées ci–dessus s'ajoutent d'importantes différences entre le Tiers État de la recherche et l'enseignement supérieur et recherche : nombreux acteurs, demande en termes de résolution de problèmes, temporalités courtes d'un côté ; acteurs peu nombreux, organisation disciplinaire, temporalité longue de l'autre côté.

Dans une démarche interdisciplinaire et a fortiori entre scientifiques et non-scientifiques, chacun doit pouvoir transmettre sa culture et être en capacité de comprendre celle de l'autre. Les acteurs ayant expérimenté

les interactions sciences et sociétés ont observé que cette compréhension mutuelle était favorisée par la présence d'acteurs de médiation possédant une expérience des différents mondes. Leur activité ne se limite pas à traduire les concepts et les cultures des uns pour les autres. Ce sont de véritables agents intermédiaires dont le travail permet non seulement de faire circuler les connaissances d'un monde à l'autre, mais aussi de veiller à résoudre les difficultés d'ordre culturel et les incompréhensions mutuelles. L'activité d'intermédiation contribue ainsi à la capacitation des acteurs et à la co-construction de projets de recherche.

Il est nécessaire de prévoir du temps et des espaces de problématisation pour transformer les interpellations de la société civile en questions de recherche. Plusieurs initiatives intéressantes ont été développées à ce sujet. Elles restent ponctuelles et relèvent du cas par cas.

UN DÉFI ÉDUCATIF, CULTUREL ET TERRITORIAL

Nos sociétés comptent trois pratiques culturelles de masse : les pratiques sportives, artistiques et scientifiques et techniques. Alors que les deux premières ont bénéficié, progressivement depuis les années 1920, de politiques publiques d'aménagement du territoire articulant excellence et massification, leurs équivalents dans les domaines scientifiques et techniques demeurent encore trop confinés aux espaces scolaires, aux écoles d'ingénieurs ou aux formations doctorales. Le développement de ce que certains nomment « l'âge du faire », les logiques de « makers », de « fab-lab » comme l'explosion des pratiques et des médiations numériques s'inscrivent dans ce besoin essentiel et fondamental de nos sociétés de faire valoir les liens aux techniques et aux sciences, en tant qu'elles sont des pratiques culturelles essentielles. Elles sont encore aujourd'hui orphelines d'une politique d'aménagement culturel des territoires que nous appelons de nos vœux.

UN ENSEMBLE D'INITIATIVES NE FAIT PAS UNE POLITIQUE

Nous constatons que les acteurs agissent. Conduire les réflexions à leur terme et résoudre les difficultés évoquées passe par la conjugaison de la volonté des acteurs et la mise en place de politiques publiques adaptées. Nous avons notamment besoin d'évaluer les expérimentations pilotes, de développer des approches interdisciplinaires et partenariales.

Les acteurs de l'enseignement supérieur et recherche et du Tiers État de la recherche expriment le besoin d'être équipés pour être en capacité d'exercer toutes leurs missions. Ces évolutions passent par des innovations institutionnelles et organisationnelles. Il s'agit en particulier de renforcer la légitimité du Tiers État de la recherche pour pouvoir dialoguer avec les pouvoirs publics. Cet équipement concerne aussi l'acquisition des connaissances et/ou des outils méthodologiques ainsi que la reconnaissance des cultures disciplinaires et des savoirs d'expérience.

Les acteurs expriment aussi leur besoin d'intermédiaires, individus ou dispositifs, capables de faciliter les interactions et de favoriser la production et la circulation des connaissances. La médiation dont il est question ici ne se limite plus ni à l'acquisition d'une culture scientifique et technique fondée sur la diffusion de connaissances, ni à une incitation des citoyens à s'engager dans la science. Du point de vue des pratiques, il existe un continuum entre les médiations traditionnelles à visée diffusionniste et les logiques d'intermédiation que certains acteurs nomment les médiations de recherche. Les efforts doivent désormais porter en priorité sur la capacitation des acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche et du Tiers État de la recherche.

Une volonté de développer des relations sciences-sociétés impose à tous les acteurs de prendre le temps d'une réflexion sur cette question, de construire un langage commun et d'élaborer des relations de confiance. La co-adaptation des structures de l'enseignement supérieur et la recherche et de leurs partenaires se heurte à des difficultés que nous avons tenté de mettre en évidence dans ce chapitre. Ces difficultés ne doivent pas être vécues comme des obstacles mais comme autant d'opportunités. Tel est l'objet des recommandations du chapitre suivant.

Hdb DANSK
Hdb NORSK
ISLENSKA

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

En matière de partenariats entre le Tiers État de la recherche et l'enseignement supérieur et recherche, beaucoup relèvent des acteurs eux-mêmes et de leur volonté de s'engager librement dans ces voies prometteuses pour notre pays. Des pistes que beaucoup d'acteurs ont déjà empruntées.
Le paysage culturel et mental des acteurs n'évolue pas par injonction, décret, ni diktat. En revanche, lorsque les actions et les partenariats engagés procèdent de progrès attestés sur le terrain, il relève de notre responsabilité d'accompagner ces évolutions avec confiance dans l'intelligence des forces vives de nos sociétés. C'est tout le sens des recommandations et propositions de ce Livre Blanc.

LE CADRE

Une politique publique fondée sur deux objectifs stratégiques :

- Au cours des 5 prochaines années, multiplier par 4 le volume des investissements du Tiers État de la recherche dans la recherche-innovation, recherche & développement, recherche participative et recherche-action.

- Structurer la politique d'ouverture et de partenariat à la société civile des pouvoirs exécutif et législatif, des établissements et opérateurs publics d'enseignement supérieur et de recherche, et des collectivités.

Les 4 piliers d'une politique d'ouverture et de partenariat entre l'enseignement supérieur, la recherche et le Tiers État de la recherche :

1 Nommer cette politique : Agenda français de la société de la connaissance - Pour une politique d'ouverture et de partenariat avec le Tiers État de la recherche,

2 Fixer une perspective : renforcer les capacités d'investissement des différents partenaires en matière de recherche et d'innovation,

3 Structurer, équiper le Tiers État de la recherche,

4 Équiper les autorités et les acteurs publics à tous les niveaux.

LES RECOMMANDATIONS

DEUX ACTIONS STRUCTURELLES

Le diagnostic que nous avons effectué démontre la faiblesse de l'arrimage institutionnel des partenariats. Il s'agit ici de rompre avec une errance institutionnelle qui épuise les acteurs, rend impossible les passages à l'échelle, complique les dynamiques d'inspiration et de pollinisation au profit de nos territoires et de notre société.

Aussi, nous proposons :

- Sur le modèle de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologique, la création d'une Fondation Nationale Recherche et de la Citoyenneté hébergée à la Fondation de France, cofinancée par le Programme Investissement d'Avenir (PIA), et dotée d'un capital de 110M€. Cette association structure les actions d'équipement du Tiers État de la recherche. Ces actions se font prioritairement en partenariat avec les établissements et opérateurs publics d'enseignement supérieur et de recherche ;

- Création en son sein d'un Observatoire du Tiers État de la recherche, dont une des vocations premières sera de produire des données de caractérisation statistique du Tiers État de la recherche, en lien avec les services de l'INSEE et du ministère des Finances.

DISPOSITIFS FINANCIERS

- Organisation d'une conférence de financement de la Fondation nationale de la Recherche et de la Citoyenneté qui impliquera la Fondation de France, la Caisse des dépôts, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les services du PIA, les principales collectives territoriales intéressées et des mécènes privés.

  Cette fondation aura en charge :
  - le financement des actions,
  - l'accessibilité des travaux de recherche, sur la base de stratégies et d'infrastructures éditoriales adaptées, fondées sur des expériences déjà en cours,
  - la formation les acteurs du Tiers État de la recherche aux pratiques des partenariats de recherche.

- Création d'un appel à projet annuel de « Recherches collaboratives et participatives » au sein de l'Agence Nationale de la Recherche, avec un comité pluraliste de programmation et d'évaluation affichant comme objectif connexe l'émergence de nouvelles communautés épistémiques et de nouveaux réseaux d'acteurs. Cet appel sera convergent d'avec les grands défis nationaux de la recherche ;

- Adapter le dispositif CIFRE au Tiers État de la recherche avec un objectif à 5 ans de 1 000 bourses CIFRE en stock ;

- Pour les organisations à but lucratif (coopératives, start-up…) ne payant pas d'impôt sur les sociétés, utilisation du dispositif de Crédit Impôt Négatif au profit de celles démontrant leurs investissements en termes de recherche et développement, recherche et innovation ;

- Pour les acteurs de la société civile à but non lucratif non soumis aux impôts sur les sociétés, création d'un dispositif de Crédit Investissement Recherche équivalent au Crédit Impôt Recherche (CIR) pour les sociétés (même définition, même modalité que pour le CIR).

STRUCTURER LE CADRE INSTITUTIONNEL DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Avoir une conception élargie la notion d'innovation dans l'ensemble des politiques publiques concernées en affirmant ses dimensions sociales, environnementales, territoriales, culturelles et démocratiques ;

- Intégrer le défi des interactions avec le Tiers État de la recherche dans les stratégies nationales d'enseignement supérieur et de recherche ;

- Élargir les activités de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologique sur trois aspects :
  - création d'un collège de la société civile en son sein,
  - organisation d'une conférence des parties prenantes tous les 5 ans (1 fois par mandat) sur l'évaluation de la politique d'ouverture et de partenariat avec la société civile,

- organisation d'un lien structuré avec le Conseil économique, social et environnemental ;

- Élargir le mandat du Conseil économique, social et environnemental lui donnant la mission d'instruire les défis de la recherche et de l'innovation du point de vue du Tiers État de la recherche ;

- Construire une troisième politique culturelle de masse, par analogie avec celles des pratiques sportives et artistiques, autour des pratiques scientifiques et techniques :

  - Approfondir les politiques d'éducation scientifique par un plan « d'éducation par la recherche » du primaire au lycée,

  - Créer une filière « éducateur scientifique et technique » sur le modèle des éducateurs sportifs et artistiques ;

- Suggérer au ministre des Finances et de l'Économie de saisir le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies afin de traiter la question des recherches collaboratives, participatives et citoyennes du point de vue de ce ministère (cf. rapport sur les Missions sur les dispositifs de soutien à la recherche partenariale de février 2013).

EQUIPER L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS

Equiper le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Création, au sein de la Direction générale à la recherche et à l'innovation (DGRI), d'un service « Partenariat avec la société civile » chargé de :

  - capitaliser les initiatives au sein des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche,

  - effectuer une veille stratégique sur ce chantier, en établissant le lien avec les politiques européennes en ces matières,

  - soutenir financièrement les têtes de réseaux nationaux référencés comme structurant du Tiers État de la recherche ;

- Création d'un agrément « association partenaire de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

Équiper le ministère chargé de la vie associative

- Création d'un service dédié « Société de la connaissance » au sein de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, articulé à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

- Création d'une ligne « Fonjep Recherche » (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) en complétant de 400 unités le stock actuel de 5.600 Fonjep ;

- Élargir le Fonds d'expérimentation Jeunesse en « Fonds d'expérimentations des associations et des ONG » (augmenter de 50% sa dotation annuelle moyenne actuelle, en le portant à 80M€/an) ;

- Extension du dispositif des Services civiques au sein de l'Agence nationale des services civiques, au profit d'étudiants engagés dans la cité, en lien avec les connaissances en phase d'acquisition (ambition à 5 ans de 100.000/an).

À propos des autres ministères concernés

- Sur le modèle du service créé à la DGRI, création au sein des directions de la recherche des ministères concernés d'un service « Partenariat avec la société civile » ;

EQUIPER LES OPÉRATEURS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Elargir la troisième mission de ces établissements au partenariat avec la société civile ;

- Intégrer ces activités dans les contrats pluriannuels qui les lient à leurs ministères de tutelle (contrats quadriennaux, quinquennaux, de sites etc.) ;

- Organiser leurs fonctions supports dédiées au sein des établissements publics au profit de la coopération avec le Tiers État de la recherche. Favoriser les échanges d'expérience en leur sein ;

- Développer des formations concernant les enjeux d'éthique, de déontologie et de responsabilité en recherche aux niveaux L, M et D ;

- En ce qui concerne plus spécifiquement les établissements de recherche, promouvoir les dispositifs d'orientation pluraliste de la recherche fondés sur les expériences initiées entre autres exemples par l'Ineris ou l'IRSN ;

- En ce qui concerne plus spécifiquement les établissements d'enseignement supérieur, intégrer aux contrats d'objectifs pluriannuels les enjeux liés :

  - aux services rendus à la « communauté » et aux territoires,

  - aux fonctions sociales et environnementales des établissements,

  - à la promotion de la place des étudiants dans la cité, en reconnaissant les engagements dans les services civiques « étudiants » en termes d'unités de crédits d'enseignement (ECTS : European Credits Transfer Scale),

  - à la promotion au sein de la CPU de la création d'un groupe « Sciences-Sociétés », avec collège de la société civile institué et reconnu.

ÉQUIPER LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES

- Conduire avec les représentants des associations représentatives des territoires (régions, départements et villes) des actions visant à mieux connaître, analyser, recenser et accompagner la variété des interfaces et partenariats à l'œuvre, en lien avec l'Observatoire du Tiers État de la recherche ;

- En termes de recensement, soutenir le lancement d'une cartographie participative des interfaces opérationnelles dans les territoires ;

- Préfigurer des modalités d'équipement des collectivités de ces pratiques culturelles sur le modèle des pratiques sportives et artistiques ;

- Mobiliser les fonds structurels pour conduire et structurer ces politiques territoriales.

PROPOSITION DE CALENDRIER

- Printemps 2018 : Conférence des parties prenantes en lien avec l'OPECST et annonce de l'instauration de la Fondation ;

- Printemps 2018 : conférence de financement de la Fondation nationale recherche et citoyenneté ;

- Automne 2018 : premiers Fonjep et CIFRE alloués ;

- Automne 2018 : vote des éléments budgétaires visant à structurer cette politique et cadrage pluriannuel budgétaires sur le quinquennat ;

- Printemps 2019 : création des services « Partenariats avec la société civile » dans les ministères concernés ;

- Printemps 2019 : 1er appel à projet ANR dédié au partenariat avec le Tiers État de la recherche ;

- Sur le quinquennat : enrichissement des contrats pluriannuels des établissements publics, ainsi que des stratégies nationales de recherche et d'enseignement supérieur.

EN GUISE DE CONCLUSION

Manifeste fondateur d'une dynamique de transformations, le Livre Blanc d'ALLISS se conclut par un appel aux acteurs qui partagent les enjeux de la société de la connaissance.

Un appel à la réflexion et à la discussion des analyses et des propositions.

Un appel à l'expérimentation et à l'action.

Un appel à la reconnaissance et au développement du Tiers État de la recherche.

LE COMITÉ DE PILOTAGE ET DE RÉDACTION

Madeleine Akrich, Centre de sociologie de l'innovation
Rémi Barré, Institut Francilien Recherche Innovation Société
Emeline Bentz, Fondation Nicolas Hulot
François Bontems, Institut Pasteur/CNRS
Marie Delannoy, Museum National d'Histoire Naturelle
Francine Evrard, La Fonda
Bénédicte Goussault, Association Internationale techniciens Experts et Chercheurs
Lucile Grasset, Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie
Pierre-Benoit Joly, Inra, Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés
Lionel Larqué, ALLISS
Yves Le Bars, Comité français pour la solidarité internationale
Damien Lenouvel, Union Peuple et Culture
Evelyne Lhoste, Inra, Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés
Claude Millier, Nature Sciences Sociétés Dialogues
Lucile Ottolini, Les Petits Débrouillards
Patrick Porcheron, Association science technologie société
Emmanuel Porte, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
Christophe Roturier, Institut national de la recherche agronomique
Mathieu Schneider, Université de Strasbourg

LES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS AYANT PARTICIPÉ AUX SÉMINAIRES PRÉPARATOIRES, AUX ATELIERS PARTICIPATIFS, AUX FOCUS GROUPS ET AUX GROUPES DE TRAVAIL

Académie des technologies, Acokima, Acro, AFEV, Aix Marseille Université, Agora 2020, ANIS, AITEC, Agence nationale de la recherche, Agreenium, AgroParisTech, Aides, Alliance maladies rares, Alliance San Filippo, Alliance sciences société, ANRT, Anses, Alterisk, ARDA, Ars Industrialis, ASCA, Assemblée virtuelle, Association des Enseignants Chercheurs en Sciences de l'Education, Association élus santé Territoire, Association Envoludia, Association Gemes, Association Science Technologie Société, Association Seintinelles, Association des Universités Populaires de France, ATD Quart Monde, Atelier des Jours à Venir, B&L Evolution, Bonn Science Shop, BPi France, Bretagne créative, CACID, Caisse des dépôts et consignation, Caixa Foundation, Call for team, Catalys, CCNE, Centre de Sociologie de l'Innovation, CEPII, CEPN, Cetcopra, CFDT, CFE-CGC énergie, CFSI, CGEDD, CGEIET, CGT, Champi'Parc, Chaire Jeunesse EHESP, CIRAD, Clavim, CNAM, CNPN, CNRS, Collectif citoyen des quartiers, Comité Richelieu, Commission européenne, Conseil national du Numérique, Conseil régional Ile de France, Conseil régional Nord Pas de Calais, Conseil Européen de la Recherche, Consortium pour la recherche économique et sociale, Controvento, Coopaname, Coordination Sud, Courrier de l'environnement, CPU, Créative Wallonia, CRI, CRID, Centre de sociologie de l'innovation, Délégation aux Usages de l'Internet, DES France, DIM Astrea, Ecole doctorale Agro Paristech, Ecole Nationale d'Architecture de Nancy, EHESS, EIESP, Enda Colombie, Enda Dominicana, Enda Energie, Enda Graf, Enda Intermondes Belgique, Enda-Pronat, Enda Santé, Enda-Siddhi, Enda Tiers Monde, ENS, ENSC, ENSPC, ESPE, Eqosphere, Eurordis, Evidence for Democracy, Euro50 group, Eurordis, Fage, FNAB, FNAUT, France Living Labs, Fonda, Fondation Axa pour la Recherche, Fondation Danone, Fondation de la recherche pour la science les technologies et les ressources naturelles, Fondation de France, Fondation des maisons des sciences de l'homme, Fondation motrice, Framasoft, France Nature Environnement, Futuris, GDR PARC, GIS Démocratie et Participation, Global Chance, GRAM de l'Inserm, GRDR, GRET, Groupe 38, HAHA, IAMM, IFRIS, IFSTTAR, IHEST, INED, Ineris, Ingénieurs sans frontières, Injep, Innov'Africa, Inra, Institut Godin, Institut Veolia, IPGP, IRD, IRES, IRI, IRSN, ISCC, INNOECO, JIX, LAA, Laboratoire SCité, Laboratoire STICC, La Casemate, La fabrique de l'industrie, La Fing, Le Loop, Les Petits Débrouillards, Lidee, Ligue de l'Enseignement, Ligue de Protection des Oiseaux, Lille-en-Commun, LISE, Live, Living Knwoledge, London School of Economics, LVMH, Lysogène, Maison du Libre, Mines ParisTech, Ministère de l'Economie et des Finances, Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, Nature Sciences Société Dialogues, Neiter Consulting, Novethic, Objectifs science international, Observatoire de la Responsabilité sociétale des Universités, OCDE, OCIM, Office parlementaire des choix scientifiques et techniques, OnLife Manifesto, Open Initiative, Open Street Map, Orange Lab, OuiShare, P2P Foundation, Paris School of Economics, Programme REPERE, Rathenau Institute, REDE, Recherche et Solidarité, Réseau Environnement Santé, Réseau International des Universités Citoyennes et Ouvertes, Réseau des villes en transition, Réseau d'observation de la biodiversité, Réseau français des communs, Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest, Revue Agora, Romaine Lubrique, Secours Catholique, Semences paysannes, Sciences en question, RTES, Social Economy Europe, Société SA, So Science, Tara expéditions, Téla botanica, Terranova, Tetris, Traces, Union Peuple et Culture, Université Cheick Anta Diop, Université de Caen, Université de Cearaterritoire, Université de Columbia, Université de Lausanne, Université fédérale de Bahia, Université foraine, Université Lille 1, Université de Recife, Université de Rennes 2, Université de Saint-Etienne, Université de Strasbourg, Université de Twente, Université de Vienne, Université du Québec à Montréal, Université El Manar (Tunisie), Université Ouverte de Barcelone, Université Panthéon Sorbonne, Université Paris 5, Université Paris Ouest Nanterre, Université Paris Sorbonne Cité, Université Porto Alegre, Université Toulouse 1 Capitole, UNSA Education, Vecam, Vie Libre, VOCE, Wikihouse Fioundation, Wikimédia, Wise Paris, Yess, 4D.

LES PERSONNES AUDITIONNÉES

Bernard Ancori et **Marie-Christine Bagnati** (Programme Repere)
Clarisse Angelier et **Nadège Bouquin** (Anrt)
Dominique Aribert (Ligue de protection des oiseaux)
Françoise Barré-Sinoussi (Institut Pasteur)
Nadia Bellaoui (Ligue de l'enseignement)
Sylvie Bénard (LVMH)
Sylvie Blangy (CDR Parcs)
Marie Bodeux et François Deroo (Les petits débrouillards)
Sylvain Boucherand (B&L Evolution)
Philippe Chamaret (Institut écocitoyen)
Agnès Chamayou (Association Resolis)
Jacques Chevallier (Université Carleron, Canada)
Nicolas Chochoy (Institut Godin)
Raymond Cointe et **Sébastien Farin** (Ineris)
Hervé Defalvard (Chaire ESS Université Paris est Marne la Vallée)
Noémie de Grenier et **Raffaella Toncelli** (Coopaname)
Giulia del Brenna et **Philippe Galiay** (Commission européenne)
Thibault de Saint-Pol (Injep)
Jean-Baptiste Dujol (Djepva)
Michel Eddi (Cirad)
Laurent El Ghozi (association élus santé territoire)
Geneviève Fontaine (coopérative Tetris)
Emmanuel Hirsch (Espace éthique Ile de France)
Annick Jacq (Université d'Orsay)
Alain Kaufmann (Université de Lausanne, Suisse)
Philippe Larédo (Manchester University et Université Paris est Marne la Vallée)
Olivier Le Gall (Inra)
Dominique Le Guludec (IRSN)
Henri Legrand et **Maud Dévès** (AFPCN)
Denez L'Hostis (France nature environnement)
Yves Lichtenberger (Université Paris est Marne la Vallée)
Mélanie Marcel (So Science)
Daniel Mathieu et **Christel Vignau** (Tela Botanica)
Michael Matlosz (ANR)
Romain Métayé (Science Shaker)
Jean-Paul Moatti et Sarah Marniesse (IRD)
Cécile Ostria (Fondation Nicolas Hulot)
Emmanuel Pasco-Viel (Secrétariat d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche)
Sophie Pene (CRI / CNnum)
Vololona Rabeharisoa (Centre de sociologie de l'innovation)
Laurent Ricard (Faclab)
Claire Ribrault et Livio riboli-Sasco (Ateliers des jours à venir)
Frédéric Sgard (OCDE)
Jean-François Silvain et Pierre-Edouard Guillain (Fondation pour la recherche sur la biodiversité)
Norbert Steinhaus (Bonn Science Shop, Living knowledge network)
Bruno Tardieu (ATD-Quart monde)
Viviane Tchernonog (Addes)
Jean-Philippe Torterotot (Astee)

Edition : Immerso | Réalisation : my-graphicdesign.com

en partenariat avec :

avec le soutien de :

Jamespot